

L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

www.corse-information.info

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 18 au 24 décembre 2009 - N° 6294 - 58^{ème} année



EXCLUSIF

MICHEL MERCIER

*LE MINISTRE
DE L'ESPACE RURAL
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
FAIT LE POINT SUR
LES TRAVAUX MENÉS DANS
LE CADRE DES ASSISES
DES TERRITOIRES RURAUX*



TERRITORIALE

L'identité économique de la Corse au coeur du projet politique de Via Pruggessista



TRADITION

Retour en images sur A Festa di a Nazione et ses ateliers au collège de Cervioni



RENDEZ-VOUS

Sorru in Musica : un Noël avant l'heure avec Bertrand Cervera et ses frères de partition



Des entrées gratuites et des réductions pour tes sorties culturelles

FESTIVALS

SITES PATRIMONIAUX

CINEMA

BD

PRATIQUES ARTISTIQUES

MÉDIATHÈQUES

THÉÂTRE

LIVRES

MUSÉES

DANSE

MUSIQUE

CONCERTS

CHÉQUIER GRATUIT !

Renseigne-toi au

N° Vert 0 800 001 004

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

www.passcultura.corse.fr

Le coup de pouce de la CTC



A U S O M M A I R E

Entre nous

4 **D'un mercredi à l'autre** : retour en bref sur 7 jours d'actualité insulaire



EXCLUSIF
 Questions au Ministre Michel Mercier concernant l'état d'avancement des travaux réalisés dans le cadre des assises des territoires ruraux

7 **Territoriales** : l'identité économique de la Corse au coeur du projet politique et de la campagne de Via Prugressista

10 **Rendez-vous** : Sorru in Musica, un festival au coeur de l'hiver, à ne pas manquer

12 **Cultura** : entretien avec Xavier Casanova, Directeur de la toute nouvelle maison d'édition «La Gare»

14 **Tradition** : retour sur A Festa di a Nazione, honorée par les collégiens de Cervioni

15 **ANNONCES LÉGALES**

DIRECTION - ADMINISTRATION :

Téléphone : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38

REDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : redaction@informateurcorse.com

1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX

www.corse-information.info

ANNONCES LEGALES : Tél. 04 95 32 89 92

E-mail : al@informateurcorse.com

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral (Corse-du-Sud et Haute-Corse) : hors taxes 3,79 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions).

COMPTABILITE/ABONNEMENTS/ARCHIVES : Tél. 04 95 32 04 40

REDACTION D'AJACCIO :

Boite Postale 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1

E-mail : paul.aurelli@corse-information.info

REGIE DE LA PUBLICITE - EDITIONS SPECIALES ET EVENEMENTS :

NTI.com/Associu di Stampa Corsa

22, Cours Napoléon - BP 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1

Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Pierre BARTOLI

(Téléphone : 04 95 32 89 98)

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : N° 0309 I 88773

IMPRESSION : AZ DIFFUSION

Lotissement Freymouth - Lieu-dit Pastoreccia 20600 BASTIA

PR L'Informateur Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Fondé en 1951 par Louis RIONI - Secrétaire Honoraire : Angèle VENTURINI - Dépôt légal à date de parution.



Paci e Saluta, cu i saluti di u Direttori è di so cullaboratori, è Bon'Natali a tutti. Quel autre vœu formuler pour cette fin d'année 2009 que celui de la Santé, le bien le plus précieux et le plus fragile pour beaucoup ?

En cette période où l'hiver, avec ses parures chatoyantes, sort ses griffes les plus cinglantes, comment ne pas penser d'abord et avant tout à tous ceux que la vie a jetés dans la rue, sans toit, sans famille, sans moyens pour subsister dignement ?

Quel Noël pour tous ces enfants perdus dans l'errance et déambulant dans le dénuement le plus extrême ?

Quel Noël pour ces pères et ces mères de famille que la société confine dans le désarroi et qui ne peuvent rien offrir à leurs enfants, la misère aujourd'hui, ravageant même la chaleur de l'affection et de l'amour familial ?

Les temps sont durs pour beaucoup et rudes ! Les œuvres caritatives s'investissent sans compter. Les légions des bénévoles déploient des trésors de dévouement et d'attention. Mais notre société distille ses poisons et organise les frustrations.

Les nantis et les « damnés » de la vie, se côtoient sans se voir.

Et Noël est ainsi devenu jour de fête païenne où la ripaille et le cadeau prédominent sans pour autant suffire à compenser l'absence de cette spiritualité qui, de la crèche, peut seule dégager lumière et chaleur pour une société «mondialisée» que la mécanisation, la technique et l'informatique tendent de plus en plus à déshumaniser !

Que l'Etoile de Bethléem brille en cette fin d'année 2009 et éclaire à nouveau notre terre pour que la chaleur de l'Amour incarné dans l'Etable - comme le souffle de l'âne et du bœuf ont pu réchauffer l'Enfant de Marie et Joseph -, se répande à nouveau pour un Noël pour tous, dans la Paix avec la Santé de l'Âme et du Corps !

Paci e Saluta ! Bon'Natali.

À MÉDITER

L'Homme a toujours besoin de caresse et d'amour ...
 Il rêvera partout à la chaleur du sein.

Alfred de Vigny

L'actualité insulaire sur 7 jours

MERCREDI 9 DÉCEMBRE ——— Attentat à Biguglia

La boulangerie **A Finetta**, appartenant à **Delphin Goncalvès**, est détruite par un attentat à l'explosif dont les trois auteurs, mineurs, seront rapidement mis en examen pour «*dégradation et destruction de bien appartenant à autrui par moyens dangereux et en bande organisée, recel et vol de véhicule, transport de matières dangereuses et conduite sans permis*». L'enquête conduira rapidement à une 4^{ème} personne - un homme - , recherché par la police pour sa supposée implication dans l'affaire.

Affaire Murtoli : une histoire sans fin

La chambre civile de la cour d'appel de **Bastia** condamne **Paul Canarelli** à 50 000 € d'amende et à une nouvelle astreinte de 1000 € par jour s'il ne s'exécute pas dans le cadre de l'arrêté du 28 janvier 2009 en vertu duquel il était tenu de restituer à la plaignante, **Anne de Carbuccia**, revendiquant ses droits de propriétaire, les clés de la fameuse tour de **Murtoli** au centre du litige et de nombreuses procédures judiciaires. Deux jours plus tard, l'affaire prendra un autre... tour avec l'occupation de l'étude de **Me Mativet**, à **Ajaccio**, par des agriculteurs de la **FDSEA**, par ailleurs administrateurs de la **SAFER**, contestant la légalité de la vente d'un terrain agricole à la **SCI Peter Pan** représentée précisément par **Anne de Carbuccia**, vente qu'ils jugent faite en détournant le droit de préemption de la **SAFER** et en ignorant le conservatoire du littoral.

Une taxe qui fait parler d'elle

Le **Collectif ordures ménagères d'Albitreccia** dénonce, sur fond de litige opposant la **commune**, le **Sivom de la Rive-Sud** et la **Préfecture**, une hausse par trois de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il refuse de payer la note et obtiendra gain de cause avec la promesse faite par les services fiscaux d'établir un nouvel avis d'imposition, rectifié.

JEUDI 10 DÉCEMBRE ——— Modification d'arrondissements en Haute-Corse

Le Préfet de Haute-Corse, **Jean-Luc Nevache**, présente aux conseillers généraux un projet de rééquilibrage territorial qui fait basculer 6 cantons de l'**arrondissement de Bastia** vers les **arrondissements de Corte** (lequel gagne les cantons de **Vescovato**, de **Campoloro di Moriani**, d'**Alto di Casaconi** et de **Fiumalto d'Ampugnani**) et de **Calvi** (lequel gagne le canton du **Haut Nebbio** et celui de la **Conca d'Oro**). Ce projet sera approuvé à la quasi unanimité.

Pour le sport en Corse

L'**Assemblée de Corse** vote à l'unanimité le rapport relatif au devenir du **LCREPS** dont la **CTC** devrait assurer la gestion (via une régie) à compter du 1^{er} février 2010 et pour lequel l'**Etat** a pris des engagements.

Occupation de l'évêché par le STC

Le **Syndicat des Travailleurs Corses** réclame le reclassement promis et toujours attendu de cinq mères de famille suite au conflit et aux difficultés, entre autres financières, qui, l'an dernier, avait conduit l'école catholique **Saint Paul** à devenir **Notre Dame de l'Assomption**.

A propos des finances de Calvi

Le rapport de la **Cour des Comptes** pour l'exercice 2004-2007 de la **Municipalité de Calvi** fait débat au **Conseil Municipal**. Ce rapport pointe du doigt une «*capacité d'autofinancement inexistante, voire fortement négative en 2004*» et une dette de 10,4 M€.

Accident fatal à Paris

Dans le IV^{ème} arrondissement de **Paris**, **Julia Casanova**, 53 ans, greffier au **TGI de Paris** et originaire de **Vico**, est renversée par un car de police qui, selon plusieurs témoins, aurait «*brûlé*» un feu rouge. La conductrice invoquera une défaillance des freins.



LE FRUIT
D'UN TRAVAIL
DÉTRUIT

Action symbolique

Le transporteur proprietaire **Jacques Fieschi** et le chanteur **Jean-Paul Poletti** s'enchaînent à l'**Assemblée de Corse** pour protester contre le «*harcèlement de l'administration et de la justice*» à leur encontre. Les élus leur proposeront une table ronde afin d'étudier leur dossier respectif.

VENDREDI 11 DÉCEMBRE ———

Santé : des avancées

Après 22 heures de discussions, les négociations entre **l'Etat** et les pouvoirs publics et syndicats, ayant notamment «*coïncidé*» sur la question de la destination du patrimoine immobilier de l'hôpital public en **Corse**, aboutissent : réexamen du coefficient géographique, enveloppe de 4M€ répartie entre établissements publics et privés au titre de l'exercice 2009 et enveloppe de 9,2M€ attribuée aux **CH de Bastia** et d'**Ajaccio** pour l'exercice 2010 sont annoncés, de même que la non fusion des **CH d'Ajaccio** et de **Castelluccio** et l'encadrement des cessions d'actifs immobiliers.

Secret de polichinelle ?

Le **Canard enchaîné** affirme que le **Président de la République** se serait immiscé dans la **Territoriale de Corse** en imposant pour le 3^{ème} tour de l'élection le binôme «*Giacobbi - De Rocca Serra*». De son côté, au micro de Radio J, le député **PS Pierre Moscovici** mettra en garde, **Paul Giacobbi** contre toute alliance avec la droite au lendemain du 2^{ème} tour.



LUNDI 14 DÉCEMBRE

Serge Tisseron à Porto Vecchio

Le Point Accueil Ecoute Jeunes de Porto Vecchio accueille le célèbre psychiatre et psychanalyste **Serge Tisseron** - qui s'est fait connaître notamment en découvrant, à la simple lecture de ses albums, le secret familial de **Hergé** - pour une conférence sur «*L'adolescent au risque du virtuel*».

Vote budgétaire à L'Assemblée

Le budget primitif, présenté comme un «*budget de transition modifiable afin de conserver à l'assemblée désignée en mars une marge de manoeuvre suffisante*» est adopté sur fond d'abstention (22 voix) : il fixe le montant des dépenses à 746,5 M€ dont 314,9 pour les investissements et 431,6 pour le fonctionnement.

Incendie fatal à Bastia

Jean-Pierre Bardelli, 43 ans, trouve la mort dans l'incendie de son appartement au cœur du bâtiment 41 de la Cité Aurore, dans le quartier de Lupino.

SAMEDI 12 DÉCEMBRE

Rendez-vous à Bocognano

La Fiera di a Castagna s'ouvre avec la visite de quelque 500 scolaires (avant les 19 500 autres visiteurs attendus) pour une 27^{ème} édition à laquelle auront également été conviés, parmi les 150 exposants, des producteurs du pays basque.

La Corse enchante TFI

Les choristes dirigés par **Patrick Fiori** arrivent en tête de la Bataille des Chorales diffusée sur TF1 et gagnent ainsi leur ticket pour la finale devant se jouer le samedi d'après.

Un fleuron de la Marine Nationale à Bastia

Le remorqueur **L'Abeille Flandre**, spécialisé dans la protection des biens et des personnes ainsi que dans la lutte anti-pollution, et intervenu notamment sur le naufrage de l'**Erika** en 1999, jette l'ancre au port de Bastia. Le public sera invité à son bord. Une escale se faisant à point nommé, tout juste avant le colloque organisé par le Conseil Général de Haute-Corse sur le thème des risques maritimes majeurs en Méditerranée.

DIMANCHE 13 DÉCEMBRE

Incendie à Aregno

Une habitation à loyer modéré, dans un immeuble situé en haut du village, est entièrement détruite par un incendie, apparemment accidentel.

Disparition inquiétante

150 hommes (80 gendarmes, une quarantaine de pompiers et une trentaine de civils) sont déployés 6 heures durant aux abords du col Saint Georges, pour retrouver **Pierre Agert**, un retraité de 74 ans, parti cueillir des champignons le mardi précédent et porté disparu depuis. Les recherches n'aboutiront pas.

MARDI 15 DÉCEMBRE

Médecins en colère

Dans les colonnes de **Corse-Matin**, via la voix de **Frédéric Leccia**, L'Union des Médecins Libéraux de Corse dit son exaspération, face aux autorités en charge de la santé dans l'île, dénonçant notamment une étatisation de la santé en France et la mise à l'écart de la médecine libérale de Corse.

Colère pénitentiaire

Les surveillants de Corse participent au mouvement national de contestation qui s'est engagé après que l'administration pénitentiaire a annoncé qu'elle n'avait plus d'argent pour payer leurs primes, **Michèle Alliot-Marie** étant de son côté montée au créneau pour rétablir les gardiens dans leurs bons droits.

Cas avérés de grippe A

Le Préfet de Haute-Corse, **Jean-Luc Nevache**, décide de procéder à la fermeture de deux classes de l'école primaire **Albert Camus**, à Ile Rousse, en raison de 8 cas diagnostiqués de grippe A.



Michel Mercier

Ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire

«Cibler plutôt que saupoudrer les crédits de l'Etat»

Depuis le 7 octobre, et jusqu'à la fin du mois de janvier 2010, les assises des territoires ruraux se tiennent dans toute la France. Durant le mois de novembre, dans tous les départements concernés, des consultations ont été organisées. Objectif : permettre aux acteurs des zones rurales d'exposer leurs attentes, leurs besoins. Parallèlement, trois groupes de travail composés d'experts, de représentants de la société civile, d'élus et de membres des administrations concernées, planchent sur trois thématiques : développer les activités économiques et valoriser les atouts des territoires, faciliter la vie quotidienne des populations, organiser et animer les territoires. Un site internet participatif dédié (www.assises-territoires-ruraux.gouv.fr) recueille, jusqu'au terme des consultations, les contributions des Français désireux d'enrichir la réflexion sur un espace rural en pleine mutation. Fin janvier, un colloque de clôture tirera le bilan de cette vaste consultation et établira un plan d'actions destiné à favoriser l'attractivité des territoires ruraux. Dans un entretien exclusif accordé aux représentants du syndicat de la presse hebdomadaire régionale (PHR), Michel Mercier, Ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire, fait le point sur l'avancée des travaux.



► **Monsieur le Ministre, dans les départements, les consultations se sont achevées fin novembre. La participation des acteurs locaux a-t-elle été à la hauteur de vos attentes ?**

Tout à fait. Nous avons répondu à une demande de Français qui habitent en zone rurale en leur permettant de s'exprimer, de parler de ce dont ils ont besoin, concrètement, dans leur vie de tous les jours. Les territoires ruraux ont changé. Dans bien des cas, les zones rurales connaissent une croissance démographique, sous l'effet, parfois, à mon sens, d'un étalement excessif des villes. Désormais, les agriculteurs ne sont plus majoritaires. Il y a là une cohabitation nouvelle à organiser. Les habitants des territoires ruraux sont autant ouverts sur le monde que le sont les urbains. Les standards de vie s'uniformisent.

► **Cette population nouvelle a des besoins nouveaux. Comment y répondre ?**

On note une hiérarchisation des demandes de la population qui accepte, par exemple, davantage la distance pour trouver une offre de loisirs. Par contre, ces habitants attendent une réponse de proximité en ce qui concerne l'école, la garde d'enfants ou l'offre de soins par exemple. Pour répondre au problème de démographie médicale, il ne faut surtout pas que venir exercer à la campagne soit une punition. Encore faut-il que les bourgs disposent de maisons médi-

cales. Nous y travaillerons avec les futures autorités régionales de santé (ARS). Concernant les écoles, je suis favorable à une vision pluriannuelle des effectifs des classes et non pas uniquement à la rentrée de septembre, comme c'est le cas.

► **La synthèse des contributions sera établie courant janvier. Mais y a-t-il d'ores et déjà une thématique commune à chaque territoire qui se dégage ?**

Dans de nombreux territoires, les habitants réclament un accès au très haut débit. Un vrai très haut débit. C'est un des enjeux majeurs du développement rural. Même l'agriculteur a besoin aujourd'hui d'internet dans son travail. Le haut débit est un vecteur de développement économique et tous les acteurs concernés doivent contribuer à en doter les zones rurales. Y compris les opérateurs qui ne doivent pas être un frein dans ce dossier.

► **Dans cette nouvelle France rurale qui se dessine, quelle est la place de l'agriculture ?**

La présence agricole doit rester l'épine dorsale de la ruralité. On ne peut pas imaginer une France rurale sans ses agriculteurs qui ont un rôle essentiel à jouer en leur qualité de producteurs. C'est pourquoi il est important de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs. De manière générale, les projets qui concourent au dévelop-

pement économique doivent être soutenus. C'est dans ce sens que nous avons lancé un nouvel appel à projets pour une deuxième vague de labellisation de pôles d'excellence rurale.

► **Ces assises interviennent à un moment où les élus locaux s'interrogent sur les conséquences de la réforme des collectivités territoriales. Quels seront les moyens mis en oeuvre pour réaliser le plan d'actions qui découlera des assises ?**

Dans une République décentralisée, nous nous devons d'apporter une réponse locale au développement de chaque territoire, en reconnaissant sa spécificité. Il n'est donc pas question de diminuer le rôle des collectivités. Mais nous devons réfléchir à la meilleure affectation des mesures ou des crédits de l'Etat au profit des territoires : c'est vrai par exemple pour ce qui concerne les mesures fiscales ou les dotations de l'Etat. Plutôt que de saupoudrer, nous devons cibler l'affectation des crédits pour qu'ils répondent précisément aux attentes de la population. C'est pour cela que je souhaite que les conclusions de ces assises des territoires ruraux, qui répondent à une volonté du Président de la République et du Premier ministre, soient actées au plus haut niveau de l'Etat.



>>> INITIATIVE / PAR A.A.

Rapprochement des détenus corses

Une priorité pour le député Sauveur Gandolfi-Scheit

Le Dr Sauveur Gandolfi-Scheit, député de la Haute-Corse, vient de déposer au Bureau de l'Assemblée Nationale une proposition de loi « visant à consacrer le droit au rapprochement familial pour les détenus condamnés ».

Expédié pour co-signature aux 576 autres députés de l'Hémicycle, ce texte tend à modifier et compléter l'article **D.402 du Code de Procédure Pénale**, qui actuellement mentionne qu'« en vue de faciliter le reclassement familial des détenus à leur libération, il doit être particulièrement veillé au maintien et à l'amélioration de leurs relations avec leurs proches ». « La présente proposition de loi prévoyant la modification de l'article D.402 du CPP était en cours de finalisation, lorsqu'en Novembre dernier a été adoptée par le Parlement la « loi pénitentiaire », précise **Sauveur Gandolfi-Scheit**. Par son article 34, ce texte que j'ai voté avec la majorité **UMP**, a reconnu de manière significative le « droit pour les prévenus renvoyés devant une juridiction de jugement à pouvoir bénéficier d'un rapprochement familial, jusqu'à leur comparution ».

Mais, s'il y a incontestablement de quoi se réjouir de cette avancée, force est de constater que le problème demeure entier pour les détenus condamnés. Et rien que pour prendre l'exemple de la **Corse** où la question fait depuis longtemps débat, avec un fort consensus au sein de la population et de la classe politique insulaire, on peut estimer à une centaine le nombre de détenus concernés, tous types de délits et crimes confondus. Les contraintes subies par les familles, soumises à de longs et pénibles déplacements souvent très onéreux, sont notoires. Or, il est un fait acquis en **France** : lorsqu'un individu est condamné, c'est lui que l'on condamne et non sa famille qui doit avoir la possibilité de lui rendre visite fréquemment et sans difficulté. De plus, et ce n'est pas là le moindre aspect, le maintien des liens familiaux est à la fois une des conditions essentielles de la réinsertion dans la société, mais aussi une des meilleures garanties contre la récidive.



C'est pourquoi, dans l'esprit de l'article 34 de la loi pénitentiaire, et dans le but de maintenir l'équité entre les détenus français, j'ai déposé aujourd'hui cette proposition de loi, en la soumettant à la co-signature de mes collègues députés, toutes tendances politiques confondues.

Au-delà de la situation corse qui est évidemment à la base de mon action, le but est in fine d'assurer la cohérence de notre droit interne, en gravant dans le marbre de la loi le principe du droit au rapprochement familial dans l'établissement pénitentiaire adapté le plus proche du domicile du détenu condamné au moment de son arrestation». La date limite de cosignature de cette proposition de loi a été fixée par le député au 29 Janvier 2010.

Via Prugressista



Jean-Sébastien Weyth, vice-président

L'IDENTITÉ ÉCONOMIQUE DE LA CORSE À DÉFENDRE

Au cœur de son projet politique et de la campagne dans laquelle elle s'est officiellement engagée le 14 septembre dernier, Via Prugressista défend aux côtés de Femu Qui (tout en rappelant qu'elle n'est pas un mouvement nationaliste), le projet de création, d'ici 2 ans, d'une banque éthique pour la Corse. Partant d'un constat à la fois national et local – poids des déficits publics et désengagement de l'Etat, d'une part, et difficultés financières de la CTC, d'autre part – qui l'ont engagé à réfléchir à de nouvelles sources de trésorerie, l'espace politique présidé par Pascal Vivarelli, créé il y a plus de 4 ans et ayant à son actif pas moins d'une vingtaine de débats citoyens, voit dans ce type d'établissement voué à «utiliser les sommes déposées sur des comptes pour servir des projets éthiquement soutenables, sans pour autant renoncer aux garanties d'un service bancaire classique», une «solution pour faire face aux enjeux qui attendent

la Corse et les Corses ». L'idée est donc de convaincre un maximum de Corses de «rompre avec le modèle d'assistanat et d'investir directement dans leur économie, pilier incontournable du développement durable de la Corse dans les prochaines années». Pour en parler, Jean-Sébastien Weyth, jeune Vice-Président de Via Prugressista et professionnel des placements financiers.

► **Jean-Sébastien, dans le cadre du projet de Banque Éthique pour la Corse que vous défendez, vous citez des associés financiers : Femu Qui, la FEBEA, la CDC, l'ADEC... A ce jour, quel est le degré respectif d'engagement de chacun de ces partenaires dans le projet ?**

Il faut savoir que ce projet n'est pas une virtualité et qu'il s'appuie, en amont, sur des semaines de travail réalisées en partenariat, notamment, avec Femu Qui dont nous sommes très proches et qui suit techniquement le dossier, Via Prugressista jouant quant à elle le rôle de relais politique. Pour répondre plus directement à votre

question, il faut préciser que de la **Fédération Européenne des Banques Éthiques et Alternatives (FEBEA)**, qui regroupe notamment la NEF, le **Crédit Coopératif** et la **Banca Popolare Etica**, partenaire privilégié ayant l'ingénierie et l'expérience pour mettre en place le projet que nous défendons, Femu Qui est partie prenante. Pour ce qui est de la **Caisse des Dépôts et Consignations**, nous en avons rencontré le représentant en Corse qui s'est dit tout à fait favorable au projet. Parallèlement, il y a une quinzaine de jours, lors du repas de charité du **Cercle des Maisons Corses**, nous avons rencontré, avec Jean-Nicolas

Antoniotti, le Président de l'**ADEC**, qui est lui aussi tout à fait partant, d'autant qu'il travaille depuis longtemps déjà avec Femu Qui. La banque éthique sera donc bien le fruit de l'association financière de tous ces partenaires.

► **Vous parlez volontiers de pragmatisme. Quels objectifs quantifiés vous êtes vous fixés en termes de nombre de sociétaires, de montant d'épargne collecté, de crédits accordés et de projets financés ?**

L'épargne corse étant évaluée à 9 milliards d'euros de dépôt, l'objectif de la **Banque Éthique de Corse** est d'en collecter 2 à 5%

ZOOM SUR JEAN-SÉBASTIEN WEYTH

Jean-Sébastien Weyth sait de quoi il parle question placements financiers. Juriste de formation, il a obtenu un **Master de Gestion de Fortunes** en 2000 et depuis, n'a fait que travailler dans le domaine. Au 1^{er} janvier 2010, il sera officiellement Inspecteur des Ventes Chez **Alliance-RGF** après en avoir été l'un des Conseillers Financiers. Côté politique, anciennement encarté à l'**UMP**, Jean-Sébastien Weyth a pris ses distances avec le parti «il y a un an ou deux» : «Je pensais que l'**UMP** était une grande confédération de partis. J'ai toujours été plutôt centre droit, or comme on a pu l'entendre de la bouche d'Hervé Morin, l'**UMP** d'aujourd'hui c'est le **RPR** d'hier. J'ai cru en Nicolas Sarkozy, mais aujourd'hui, sur les plan local et national, je suis un peu refroidi. Mon engagement au sein de Via Prugressista s'est fait précisément en-dehors des partis. » Pour Via Prugressista, Jean-Sébastien Weyth s'occupe de toute la communication internet, occupant le front des réseaux sociaux, conscient qu'il s'agit là d'un «outil efficace pour compenser la jeunesse de notre mouvement».

UN MODÈLE QUI A FAIT SES PREUVES AILLEURS

Selon **Via Progressista**, «actuellement l'épargne des Corses profite essentiellement à des banques dont nous savons pertinemment que certaines d'entre elles ont participé à la dégradation spectaculaire du système financier mondial.» D'où l'idée d'une banque éthique corse qui «permettrait d'investir les dépôts au cœur de l'économie sociale et solidaire (mutuelles, coopératives, associations), de répondre au besoin du microcrédit que les TPE nécessitent, et enfin de favoriser l'achat du foncier à vocation agricole». Cette banque serait ouverte aux particuliers, aux entreprises mais aussi au secteur mutualiste et associatif. Son objet social serait inspiré par le modèle d'investissement ISR (Investissement Socialement Responsable) présenté comme «la déclinaison financière du développement durable» : l'investisseur, au lieu de s'intéresser limitativement aux critères financiers - rentabilité et risque - utilise également dans sa décision d'investissement des critères extra-financiers, en l'occurrence, des critères à caractère éthique, social, culturel et environnemental. L'activité de la banque serait juridiquement soumise à la réglementation bancaire européenne et le risque bancaire serait mutualisé par la dimension européenne du groupe financier dont dépendrait l'établissement corse.

sur 5 à 10 ans, ce qui permettrait de doubler, sur une décennie, la capacité d'investissement de la **Collectivité Territoriale de Corse**. L'objectif de **Via Progressista** est bien de s'investir dans cette perspective en faisant valoir dès à présent, et parallèlement à tout ce que l'on peut entendre autour du thème de l'identité culturelle et de l'identité politique dans le cadre de la campagne engagée pour la prochaine Territoriale (discours que nous respectons), sa vision d'une véritable identité économique. Sur ce terrain-là, en effet, il nous semble qu'il y a peu de monde.

► Il y a les partenaires institutionnels financiers mais aussi les épargnants. Pensez-vous que les Corses soient prêts à jouer le jeu ?

C'est précisément le pari que nous faisons, même si nous n'avons aucune certitude. En politique, il faut savoir prendre des risques. Ceci étant dit, l'objectif que nous nous sommes fixé est loin de représenter la totalité de l'épargne corse et nous semble donc tout à fait raisonnable et réaliste. Le sondage d'opinion publié par le **Point** au mois de novembre nous conforte dans notre projet : 57% des épargnants français seraient prêts à placer une partie de leur épargne sur un support financier éthique. Cela nous semble être un indicateur très fort dans une conjoncture - crise économique et financière mondiale, actualité du grand emprunt français - où les **Français**, et les **Corses** en particulier, ont conscience que vont se poser inévitablement des problèmes de financement. Chez nous, on parle notamment du **PEI** et des finances de la **CTC**. Eh bien il faut bien se rendre compte que l'on ne pourra plus, dans les années à venir, compter sur la politique de subvention menée durant les 40 dernières années. Donc il va bien falloir se débrouiller seuls.

► Vous dites également que cette banque éthique n'est pas la seule solution et que parallèlement, il s'agit de renégocier le PEI, de faire des économies sur le budget de fonctionnement de la CTC, et de réévaluer les priorités en termes d'investissement. Quelles sont ces priorités, selon vous, pour la Corse ?

Ce que nous voulons, si nous arrivons au pouvoir en mars 2010, c'est un statut fiscal de résident territorial, un établissement public foncier (pour nous prémunir contre la



Les représentants de **Via Progressista** (au centre **Pascal Vivarelli**), lors de l'annonce officielle de leur entrée en campagne, le 14 septembre 2009 au théâtre **San'Angelo**, à **Bastia**

spéculation et le coût exorbitant du logement), et comme outil juridique, un code des investissements régional qui, en tant que verrou démocratique, va permettre de piloter la banque éthique et une politique régionale qui, au-delà du soutien apporté aux entreprises existantes, doit être tournée vers la création d'entreprises nouvelles prêtes à s'investir dans des projets éthiquement soutenables : l'environnemental, l'identitaire, le culturel, la formation, le social et l'emploi local.

► Vous avez donc fait de ce projet le cœur de votre campagne...

Via Progressista veut booster ce concept-là sur le terrain politique et le mettre au cœur du débat démocratique durant ces élections territoriales. A ce jour, entre les conflits de personnes et les querelles d'ego qui se jouent à droite, à gauche et jusqu'au sein de la famille nationaliste qui, elle, parle volontiers de langue et de culture - ce que, je le répète, nous respectons -, nous sommes les seuls à parler d'économie, de social et à porter un projet dans ce sens. Nous ne sommes pas que pour une banque éthique. Nous sommes notamment pour le regroupement d'entreprises, et plus précisément pour la coopération ou la fédération d'entreprises. Aujourd'hui, comme le souligne le Professeur **Jacques Orsoni**, avec lequel nous avons fait nombre de réunions, le tissu éco-

A SAVOIR

La **Fédération Européenne des Banques Éthiques et Alternatives (FEBA)** regroupe 25 banques éthiques européennes, originaires de 11 pays de l'**Union Européenne** dont notamment la **NEF**, le **Crédit Coopératif** et la **Banca Popolare Etica (Italie)**. La **Banca Popolare Etica**, dont le siège est à **Padoue** (25 M€ de capitaux propres et 525 M€ de total de bilan) et la **NEF**, société de crédit dont le siège est à **Lyon** (15 M€ de capitaux propres et 160 M€ de total de bilan) travaillent actuellement à un rapprochement en vue de constituer la 1^{ère} banque éthique européenne, exclusivement destinée à financer les entreprises et projets à forte plus-value sociale, environnementale ou culturelle.

nomique corse est composé à 98% de **TPE** avec un ou deux salariés, ce qui veut dire qu'il est très difficile pour nous d'exporter et de nous battre sur les marchés internationaux. Favoriser le regroupement d'entreprises, c'est aussi, sur le plan social, permettre la création de comités d'œuvres sociaux par lesquels les gens pourront obtenir des tickets-restaurant, des chèques-emploi-service... Bref, du concret qui consolide le pouvoir d'achat tout en évitant aux employeurs de payer certaines charges. Une véritable coopération d'entreprises pourrait aussi permettre de créer des plans d'épargne entreprise, devenus aujourd'hui le meilleur placement d'épargne pour les **Français** qui y ont droit.



Sorru in

Un beau cadeau de Noël...

« *Sorru in Musica Natale* » aura lieu cette année les 19 et 20 décembre. Le festival est un des rares en Corse à proposer une programmation estivale et hivernale. Pour cette sixième édition les organisateurs ont réussi à réunir des musiciens d'exception pour deux concerts gratuits à quelques jours seulement de Noël... Les 19 et 20 décembre, ce sera Noël avant l'heure dans les deux Sorru !

Forts du succès rencontré par le festival, les organisateurs ont fait le pari de continuer l'aventure en hiver: c'est comme ça qu'est né «*Sorru in Musica Natale*». Réplique de son homologue estival, la manifestation est plus ramassée (deux jours au lieu de dix) mais la qualité des intervenants est toujours aussi remarquable. Pour la plupart solistes à l'**Orchestre national de France**, les musiciens présents font autorité, chacun dans son instrument de prédilection. Cette année, les mélomanes ont rendez-vous avec le violon de **Bertrand Cervera** bien sûr mais également avec **Stéphane Enoch** (violon), **Christophe Morin** (violoncelle) et **Jean-Paul Minali Bella** (alto) qui ont répondu présents pour offrir deux concerts gratuits : le premier est programmé le samedi 19 décembre à 20h30 en l'église **San Quilicu** de **Balogna** et les musiciens y interpréteront «*Sonate à Kreutzer*» de **Leos Janacek** ainsi que «*Les Dissonances*» de **Mozart** ; le second est programmé le dimanche 20 décembre à 16h30 en l'église **Sainte Marie d'Ortu** avec, à l'honneur, «*Les Harpes*» de **Beethoven** et «*le Quatuor Hoffmeister*» de **Mozart**.

Pour rendre cette musique accessible à tous, les organisateurs s'efforcent toujours d'être novateurs en donnant les clefs de la grande Musique tant aux adultes qu'aux enfants... Pendant le festival, tout est fait pour privilégier les échanges entre le public et les artistes. C'est dans cet esprit qu'un concert spécial a été programmé pour les pensionnaires de la maison de retraite **Jeanne d'Arc** de **Vico**. Toujours soucieux de permettre à tous l'accès à la musique, les

musiciens de **Sorru In Musica** ont à cœur de se rendre auprès d'un public qui n'a pas la possibilité d'assister aux concerts donnés dans les villages du canton.

Innovation 2009, le concert spécial offert traditionnellement la veille des **vacances de Noël** aux écoliers et collégiens du canton des **Deux Sorru** aura lieu cette année le vendredi 2 avril 2010, soir du **Vendredi Saint**, à **Vico**. Les élèves ne seront pas simplement spectateurs mais également acteurs du spectacle puisqu'en première partie du concert, ils représenteront en public la musique de **Joseph Haydn** avec «*Les Sept dernières paroles du Christ*». A la suite de leur représentation, ils assisteront à l'interprétation de la même œuvre par les musiciens de «**Sorru In Musica** ». Une affaire à suivre...



Quatre grands musiciens au rendez-vous : B. Cervera, S. Enoch, C. Morin et JP Minali Bella

Contact

ASSOCIATION "SORRU IN MUSICA"

Couvent Saint-François - 20160 VICU

Tél. 04.95.26.60.08

www.sorruinmusica.com

Musica Natale

▶▶▶▶ QUESTIONS AU VICE-PRÉSIDENT P.A. BERETTI

Dépoussiérer la musique classique de son image élitiste et ennuyeuse, voilà le but poursuivi par les organisateurs de « Sorru in Musica ». Depuis 2004, année du premier festival, toute une équipe de bénévoles passionnés s'est réunie autour de Bertrand Cervera, l'enfant du pays devenu violon solo à l'Orchestre National de France. Entretien avec Pierre-Antoine Beretti, vice-président de l'association « Sorru in Musica ».

▶ **C'est la 6^{ème} année que vous organisez le festival "Sorru in Musica" natale. Quel bilan en tirez-vous ?**

Un pari fou qui est peut-être en passe d'être gagné : celui de rendre la musique accessible au plus grand nombre.

▶ **N'est-il pas trop difficile d'attirer des artistes de renommée internationale en ces périodes de fêtes ?**

Bertrand Cervera, violon solo à l'Orchestre National de France, fondateur de l'ensemble Paris Classik et membre du World Orchestra for Peace, est originaire du canton des 2 Sorru. Il est le fondateur et le directeur artistique de Sorru in Musica. Sa carrière internationale lui donne la possibilité de rencontrer énormément de musiciens dont beaucoup sont invités au festival. Souvent, ils souhaitent y revenir.

▶ **Quelles sont les différences notables que vous pouvez noter entre le festival organisé en été et son pendant hivernal ?**

Comme notre ami et partenaire Robin Renucci, qui a créé dans le Giussani les Rencontres Internationales de Théâtre en Corse, nous sommes dans une logique d'éducation populaire, tout au long de l'année et sur le long terme. L'été, tout est plus "facile", mais pour nous, la manifestation d'hiver, certes réduite dans le temps, demeure essentielle et très attendue.

▶ **Cette année, pour Noël, un concert est donné dans une maison de retraite et les élèves des deux Sorru seront conviés à un concert gratuit à la veille de Pâques... Est-ce important pour vous d'impliquer toutes les générations (et toute la population) dans "Sorru in Musica" ?**

Des interventions en milieu scolaire jusqu'aux concerts pour les personnes âgées, en passant par les "grandes soirées" estivales, notre volonté est de faire vivre la musique et de la partager avec le plus grand nombre.



ZOOM SUR L'ENFANT DU PAYS

Bertrand Cervera est violon solo de l'Orchestre National de France et créateur en 2004, en tant que directeur artistique, du festival "Sorru in Musica". Il fut directeur musical pour la création de l'opéra "Le Nègre des Lumières" à l'Opéra d'Avignon, en octobre 2005. Il est également membre de l'Orchestre Mondial Pour la Paix*. Il a récemment créé l'ensemble Paris Classik. D'autre part, il est professeur au conservatoire National de Région de Paris. L'Orchestre mondial pour la paix vise à exprimer l'harmonie sous tous les angles, sur toutes les cordes. Il a été fondé en 1995 par le chef britannique Sir Georg Solti pour marquer le 50^{ème} anniversaire des Nations Unies et pour réaffirmer, selon ses propres termes, « le pouvoir unique de la musique comme ambassadeur de la paix à travers le monde ». Ses musiciens, issus d'orchestres du monde entier, sont pour une bonne part des violons solos ou chefs de pupitres. L'ensemble n'a pas d'existence propre. Il ne se produit qu'en des occasions opportunes particulières.

www.reveintense.fr

L'iterie
Rêve Intense

OUVERTURE

RN 193 Rond Point de Ceppe
20620 BIGUGLIA
04 95 54 04 41

TEMPUR
MATELAS ET OREILLERS D'ALLEGEMENT DE LA PRESSION

SYND/CAP
IMMOBILIER

Avec mon Syndic,
La Gestion de ma copro,
C'est CARRÉ !

33, Rue César Campinchi - 20200 BASTIA
Tél : (33) 04 95 31 48 08

Une nouvelle maison

Entretien avec le directeur de «La Gare», Xavier Casanova

L'édition d'ouvrages en langue corse ou ayant comme thème notre île se porte plutôt bien. De nombreux éditeurs approvisionnent les rayons des librairies et des grandes surfaces et la demande du public ne faiblit pas. C'est dans ce contexte, plutôt rassurant pour le livre, qu'une nouvelle griffe voit le jour : La GARE dont le siège social est fixé à Ghisonaccia. Son directeur, Xavier Casanova, a bien voulu répondre à nos questions.

► **Xavier, vous lancez une nouvelle maison d'édition alors qu'il existe déjà de nombreux éditeurs dans l'île. Pourquoi ?**

Le nombre d'éditeurs peut très bien ne refléter rien d'autre que l'illusion d'un travail facile. Et, en effet, apporter un fichier word à un imprimeur qui fera le reste n'est pas très compliqué. De même que déposer les exemplaires dans la soixantaine de points de vente de **Corse**. J'ai l'œil trop aiguisé pour ne pas flairer dès la première page le livre qui sent bon la bureautique et le traitement de texte. Et trop aiguisé aussi pour ne pas déduire de la configuration d'un rayonnage, et de son évolution en cours d'année, l'imprécision de certaines mises en place en librairie.

Les éditeurs sont, certes, nombreux. Mais les éditeurs de poids, dotés d'une vraie structure, prenant appui sur un catalogue développé se comptent sur les doigts de la main, pouce replié. Par ailleurs, je n'ai pas l'intention d'agir seul et contre tous. Je pense, au contraire, que les enjeux actuels imposent d'inventer des formes de collaboration permettant de mieux mutualiser les moyens. Attirer quelqu'un vers la lecture, c'est à la fois tirer un bénéfice immédiat du livre vendu et escompter un bénéfice potentiel qui se réalisera sur le livre suivant. Tous les livres concourent ainsi à créer et entretenir la fidélité à la lecture. Une littérature n'existe qu'à travers la répétition de ce geste sur un ensemble de catalogues partageant un même air de famille. C'est ce sens de la parenté qui m'a incité, et qui continuera à m'inciter, autant que faire ce peut, à jouer la carte de la coédition. Le premier titre sort en coédition avec **A Fior di Carta**.

► **Quels sont les caractères distinctifs de cette nouvelle enseigne ?**

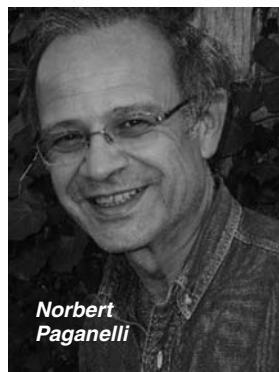
Sa créativité, sa réactivité, sa légèreté et sa souplesse. Autrefois, on appelait ça l'édition en chambre. Un téléphone et un carnet d'adresses y suffisaient. Tous les gestes éditoriaux peuvent se déléguer. Aujourd'hui, ajoutons un ordinateur, qu'il suffit de penser comme une tour de contrôle gérant à distance toutes ces délégations. Pour ce qui me concerne, c'est aussi un outil de production, ou tout au moins de création des modèles : ce sont ces modèles qui expriment le mieux les caractères distinctifs de ce que je n'appelle pas une enseigne, mais une griffe. Une simple signature, mais elle atteste que le produit qui la porte a bénéficié d'un traitement éditorial spécifique dont je ne dirai pas plus pour ne pas déflorer nos secrets d'atelier.

► **«La Gare de Ghisonaccia», cela sonne un peu comme un défi, une provocation...**

Les deux, mon capitaine. **Ghisonaccia-Gare** est un lieu planté au milieu de nulle part, là où les ingénieurs qui ont construit la voie ferrée, aujourd'hui désaffectée, ont posé la pancarte «**Terminus**», remettant à beaucoup plus tard la prolongation de la ligne jusqu'à **Porto-Vecchio**. Le symbole me plaît. Le lieu n'est rien par lui-même, mais il prend vie tout simplement parce qu'il est devenu nœud d'un réseau vers lequel convergent, en éventail, les chemins qui desservent les villages du **Fium'Orbu**. À la fin de la guerre, la route l'a emporté sur les rails. **La Gare** a plongé dans une douce somnolence, et **Ghisonaccia** s'est développée en bourgade. J'ai un jour posé mon sac à deux pas de la gare, dès que j'ai appris que la connexion à l'**ADSL** était une affaire de quelques semaines. Je ne me plains ni du climat, ni du paysage, ni du loyer : les trois m'ont

Un sel d'argent. «Mimoria arghjintina»

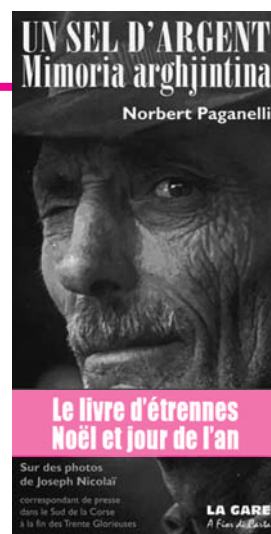
Photos de Joseph Nicolai / textes poétiques de Norbert Paganelli



Norbert Paganelli

Les éditions **LA GARE/A FIOR DI CARTA** ont mis en vente, début décembre, un petit ouvrage original sous un double titre : **Un sel d'argent/Mimoria arghjintina**. À partir de photographies de **Joseph Nicolai**, correspondant de presse à la fin des trente glorieuses, **Norbert Paganelli** propose une série de textes en langue corse et en langue française. «*Il ne s'agit en aucune manière d'un exercice de traduction mais d'une tentative de saisir, à travers le spectre de deux langues, l'universalité des instants fixés par le photographe qui ne sont « plus tout à fait d'aujourd'hui et pas encore d'hier*», précise l'auteur.

Dans son introduction, celui-ci s'explique sur les raisons qui l'ont poussé à ne pas choisir la voie de la traduction et à donner suite à un projet envisagé à deux, au moment où son ami photographe et journaliste était encore en vie. Le format, la présentation soignée, la connivence entre textes et images ainsi que la préface de **Marie-Jean Vinciguerra** donnent à ce coup d'essai éditorial l'allure d'un coup de maître.



Le livre d'étrennes Noël et jour de l'an

Sur des photos de Joseph Nicolai correspondant de presse dans le Sud de la Corse à la fin des Trente Glorieuses

LA GARE A Fior di Carta

d'édition corse

Casanova

trop longtemps agacé à **Paris**. Maintenant, ne me demandez pas qui je défie et qui je provoque, ils pourraient se reconnaître à travers ma réponse.

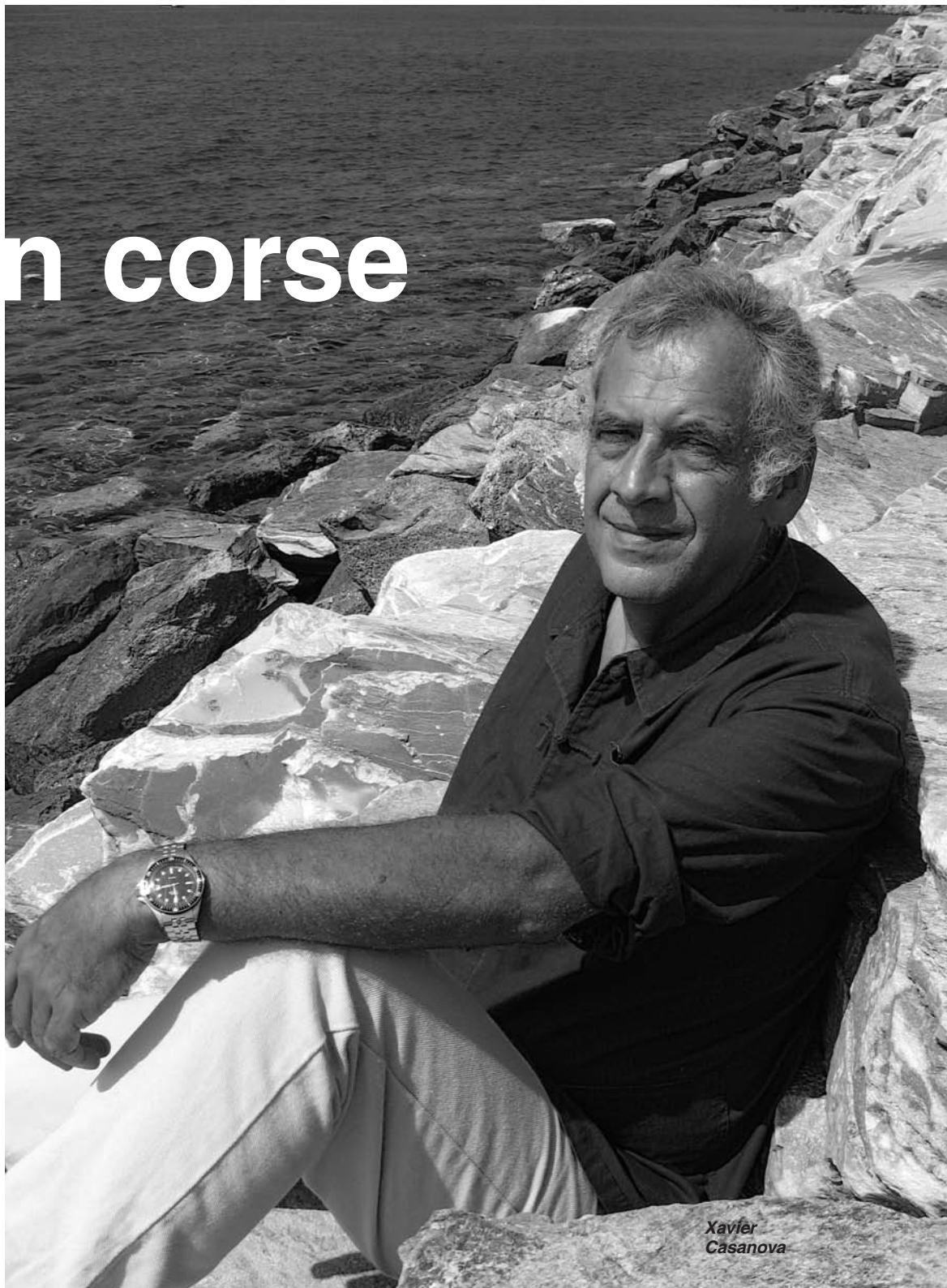
► **Votre premier ouvrage est un curieux mélange de photographies et de textes en corse et en français. Est-ce ce qui vous a séduit dans le manuscrit ?**

Sur cette question, vous allez me forcer à dévoiler un fonctionnement qui paraîtra incongru à toutes les personnes qui pensent l'édition comme un coup de cœur sur manuscrit. Ce qui m'a séduit, c'est l'auteur, l'homme, sa culture, ses compétences, sa personnalité et la qualité de son écriture. Il n'y a pas eu de coup de cœur sur manuscrit, mais complicité progressive sur échange de mails, jusqu'à un mail signalant un projet dormant dans ses cartons et sur lequel il s'était remis à travailler. Ce qui a réveillé mon goût du défi. Sans avoir rien vu ni rien lu, j'avais déjà décidé de donner au projet évoqué la forme d'un livre. J'ai donc demandé quelques exemples de poèmes et de clichés, avec lesquels j'ai immédiatement réalisé un prototype de huit pages, sans lire plus que ce qui permettait de proposer une architecture. Dans ma démarche, peu importe que je sois ou non séduit par le texte. Ce qui compte, c'est que je sois, à un moment donné, totalement persuadé que le livre sera séduisant. À chacun son alchimie et son domaine d'excellence. **Norbert Paganelli** n'avait pas besoin de mon jugement, lui était bien plus utile ma capacité à transformer sa matière brute en produit fini, jusqu'au dernier détail.

C'est lui qui a relevé le défi de l'écriture, et notamment la juxtaposition d'un commentaire poétique en corse et d'un autre en français. C'est lui qui a relevé le défi d'une édition bilingue où les deux textes ne seraient pas vraiment la traduction d'une langue à l'autre, laissant à chaque idiome sa part d'autonomie vagabonde. C'est ce défi que j'ai jugé séduisant. Il l'a relevé du côté du texte et de la sélection des images. Je l'ai relevé en essayant d'asseoir l'ensemble dans une architecture qui le porte. Et notre défi commun, dans ses multiples dimensions, sera réussi si plus rien ne transparaît de toutes les provocations qu'il comporte, de part et d'autre.

► **Mais pourquoi ne pas avoir opté pour des poèmes traduits plutôt que pour des poèmes autonomes les uns par rapport aux autres ?**

Norbert Paganelli, et il l'explique fort bien dans son introduction, était parti sur le principe d'une traduction de ses textes qu'il avait initialement rédigés en français. D'après ce que j'ai compris, la traduction n'a pu se faire, il a estimé que la version française possédait quelque chose d'indicible en langue corse et il a fini par écarter cette piste alors que l'ensemble de la traduction était déjà effectuée.



Xavier
Casanova

Selon lui, le fait générateur de ces textes a été le cliché qu'il avait sous les yeux, c'est vers lui qu'il s'est tourné en rédigeant... En tournant son regard vers un texte pour enfanter un autre texte, il n'avait plus le contact direct avec l'image. Il l'a renoué, ce contact, en posant, à nouveau, sur le cliché, son regard de corsophone.

► **De la poésie, des images... Allez-vous poursuivre dans cette ligne éditoriale ou bien les autres ouvrages seront-ils différents ?**

Tout livre qui se tient à sa part d'images et de poésie. La moindre trace sur la page blanche fait déjà image et le moindre mot poème. De ce point de vue, la ligne éditoriale sera suivie, quand bien même les ouvrages seraient très différents. Néanmoins, j'attache beaucoup d'importance au format, et face à la prolifération d'écrans de plus en plus grands, je me sens très fortement attiré par les livres de petit format et les effets de concentration qu'ils induisent : ils peuvent encore s'embrasser du regard, se serrer dans les mains et être dévorés dans toutes les positions d'abandon. C'est ce lien sensuel à l'objet-livre qui tient lieu de porteuse, sur la ligne éditoriale que j'entends développer.

Ghjurnata culturale

À u collegiu di Cervioni per a festa di a nazione

On peut considérer que c'est une première au collège de Cervioni qui a célébré durant toute une journée l'immacolata cuncezzione et « a festa di a nazione » qui y est culturellement rattachée. L'an passé, une animation temporaire avait eu lieu autour de ce thème, avec notamment l'intervention des « naziunali ». Cette année, c'est durant toute la journée du 8 décembre que les collégiens cervionais avec l'ensemble de leurs professeurs et de l'équipe pédagogique, ont participé à cette commémoration, dans le cadre d'un programme d'animations et d'ateliers qui ont consisté en une immersion totale dans l'histoire et les traditions liées à l'identité corse.

Emission radio sous la conduite de leur professeur **Francè Venturini**, projection d'un film sur **Pasquale Paoli**, atelier de «*canti in paghjelle*» avec **Petru Guelfucci**, découverte des jeux d'antan avec le soutien de l'**Adecec**, initiation à la pratique du «*quadrigliu*» avec **Antone Leonelli** étaient au programme de cette journée de célébration de l'immacolata, élue protectrice de la nation corse lors de la consulte de **Corti** le 31 janvier 1735 qui fixait de fait le jour de la «*festa naziunale*» le 8 décembre. Une sorte de constitution précisait que son image devait figurer sur les drapeaux et que la veille de cette célébration tout le **royaume de Corse** devait démontrer avec dévotion son attachement à sa protectrice. Au collège de **Cervioni**, comme dans de nombreux établissements scolaires de **Corse**, cette journée du 8 décembre retrouve sa signification profonde. Avec le respect, le recueillement et les démonstrations de joie que cette célébration doit susciter.



1. Les collégiens de Cervioni avec l'ensemble de l'équipe pédagogique ont célébré «l'immacolata cuncezzione» qui va de paire avec «a festa di a nazione corsa»
2. Une émission radio sur l'événement historique a été enregistrée dans les studios de Voce Nustrale, la radio de l'Adecec, et retransmise dans toutes les classes du collège
3. Petru Guelfucci était présent pour l'animation d'un atelier de «canti in paghjelle» avec le soutien de son fils Petrusantu et de Ghjuvanlucca Ciccoli, professeur LCC
4. La découverte et la pratique des jeux anciens ont fait le bonheur des élèves

08

ART'E POSE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE S.A.R.L

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10/12/2009 il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Siège Social : Lieu dit Carpalone-Route de Marina Di Fiori-20137 PORTO VECCHIO

Durée : 99 ans

Dénomination : ART'E POSE

Objet social :

La société a pour objet : L'achat, la vente, la fabrication, la rénovation, la réparation, la pose ou la fourniture de tous types de menuiseries (aluminium, PVC, Bois...), terrasses et contours de piscine, volets, portes de garage, planchers, parquets, placards et aménagements divers, faux-plafonds, stores électriques et manuels, cuisines, abris de jardin, portails et portillons, rénovation de bateaux (planchers et tous travaux s'y référant), serrures, placo-plâtre, ventilation (V.M.C)

Le **capital social** s'éleve à la somme de 1000 euros.

Gérance : Monsieur BERETTA Alessandro demeurant lieu dit Carpalone-Route de Marina di Fiori-20137 PORTO VECCHIO et Monsieur PISANU Alessandro demeurant appartement 12 Les 4 Portes 20137 PORTO VECCHIO.

La société sera immatriculée au RCS AJACCIO

Pour avis et mention, Les gérants :
BERETTA Alessandro
PISANU Alessandro

41

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société dénommée "SARL C.M.M.", Société à Responsabilité Limitée, dont les statuts ont été régularisés suivant acte sous seing privé à Ghisonaccia, le 10 décembre 2009 et dont les caractéristiques suivent :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Capital : Mille euros (1000,00 euros)

Siège : Ghisonaccia, (20240), Avenue du 9 Septembre Immeuble Lisa Maria

Objet : La fabrication et la vente de pains, l'exploitation d'un salon de thé, la fabrication, l'achat, la vente de pâtisserie, nougatierie, confiserie, biscuiterie et glace, petite restauration et débits de boissons (1ère catégorie).

Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation ou le développement.

Durée : 99 ans

Apports : Totalité en numéraire

Gérant : Monsieur Jean-Baptiste Mela, demeurant à Prunelli di Fiumorbo, (Haute-Corse), Route de Poggio, né à Bastia (Haute-Corse), le 12 septembre 1982 nommée pour une durée illimitée

Exercice social : Commence le 1er janvier, se termine le 31 décembre de chaque année

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour unique avis,
Signé le gérant.

35

LDR

Société Civile Immobilière
Au capital de 100 euros
Siège : Bastia (20200),
7, rue du Dragon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 décembre 2009 il a été constitué sous la dénomination "LDR", une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Siège Social : A Bastia (20200), au, 7, rue du Dragon

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Objet : La société a pour objet en tous lieux :

- l'acquisition, l'administration, l'exploitation ou la gestion par bail ou autrement de tout immeuble que la société déciderait d'acquérir de quelque manière que ce soit ;

- et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation, à condition d'en respecter le caractère civil.

Le **capital social** s'éleve à la somme de 100 euros. Il est divisé en 100 parts sociales de 1 euro chacune, entièrement souscrites et libérées à hauteur de 1 euro.

Gérance : Monsieur Luca Ramacciotti, demeurant à Barbaggio (20253), au Lieu-dit A Torra, est désigné en qualité de gérant

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis et mention,
Luca Ramacciotti, Gérant.

46

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio du 2 décembre 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par action simplifiée

Dénomination : LE SOULIER

Siège : Aghja del Forno, Route de Piccovaggia, 20137 Porto-Vecchio

Objet : Vente de chaussures, articles chaussants, articles de maroquinerie, prêt à porter et accessoires

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1000 euros

Gestion de la société - Président : Mademoiselle Rosalinde Colonna Cesari, née le 10 septembre 1988 à Bastia (20), demeurant Aghja del Forno, Route de Piccovaggia, à Porto-Vecchio (20137), de nationalité française, nommée par décision statutaire du 2 décembre 2009.

Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Cession d'actions : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

39

CMFC

Société civile Immobilière
Au capital de 100.000 euros
Siège social : MARINE DE MERIA
20287 MERIA

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination sociale : C M F C

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Siège social : MARINE DE MERIA 20287 MERIA

Objet social : l'acquisition d'une maison sis à MERIA VILLAGE - 20287 MERIA, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 100.000 euros,

Gérance : Monsieur Christian TILLIER, demeurant Marine de Meria 20287 MERIA

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions entre associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant, agrément obtenu à l'unanimité des associés dans les autres cas,

Immatriculation de la Société : au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

La Gérance,

50

SCI "BARTOLINI INVESTISSEMENT"

Société Civile
Au capital de 300 euros
Siège : Résidence Impérial
Bâtiment 4 - 20600 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Bastia en date du 10 décembre 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : "BARTOLINI INVESTISSEMENT"

Forme : Société Civile Immobilière

Siège : Résidence Impérial, Bâtiment 4, 20600 Bastia

Objet : L'acquisition de biens immobiliers, la propriété, la gestion, l'administration de biens dont elle pourrait devenir propriétaire par la suite, par voie d'acquisition, d'échange, apport ou autrement, tous placements de capitaux sous toutes ses formes, y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions, obligations et parts sociales. Et en général, toutes opérations ayant trait à l'objet ci-dessus défini en tous pays, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Capital : 300 euros

Gérance : Mademoiselle Sophie Ariane Bartolini, demeurant, Résidence La Closerie des Chênes, Bâtiment E, 20600 Bastia

Immatriculation de la société : au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Fait à Bastia, le 10 décembre 2009,
La gérance.

47

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Afa du 20/11/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : DOMAINE LA VILLA

Siège social : Lieu dit "Valle Longa", Piscia Rossa 20167 AFA

Objet social : Location en meublés

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : Monsieur Philippe USCIATI, demeurant Lieu dit "Valle Longa", Piscia Rossa 20167 AFA

Immatriculation de la Société : Au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

La Gérance,

10

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 09/12/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CHJARA

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Capital : 7.500,00 euros

Siège social : 3 Bd Hyacinthe de Montera, 20200 Bastia

Objet : Activité de négoce de produits cosmétique, parfums, produits diététiques, produits biologiques, produits allergique.

Durée : 50 années à compter de son immatriculation au RCS

Gérant : AGUZZI Noël, demeurant 7 Bd Hyacinthe de Montera à Bastia

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia

Pour avis,

06

BATICONCEPT

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège : Castagniccia - 20111 Casaglione

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous privé en date à Ajaccio du 08 décembre 2009, enregistré à Ajaccio le 10 décembre 2009, bordereau n°2009/804, case n°3, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BATICONCEPT

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Siège : Castagniccia, 20111 Casaglione

Objet : Tous travaux de menuiserie, peinture, plaquage, plâtre, carrelage, et petite maçonnerie

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1000 euros

Gérance : M. Thiel Jean-François, né le 22 septembre 1980 à Ettelbruck (Luxembourg), demeurant Castagniccia, 20111 Casaglione

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

La gérance,

23

République Française

PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE DE HAUTE-CORSE

AVIS

Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant l'extension de l'unité de dépollution de BASTIA SUD, sur la commune de BASTIA, a été présentée par la Communauté d'Agglomération de Bastia.

L'autorisation a été délivrée au titre du Code de l'Environnement, par arrêté préfectoral n°2009-330-2 en date du 26 novembre 2009.

Le pétitionnaire a été autorisé à procéder aux travaux suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture, copie en est déposée à la Mairie de BASTIA et peut y être consultée.

En outre, pendant la durée minimale d'un mois, un extrait de l'arrêté est publié par voie d'affichage en Mairie de BASTIA en vue de l'information des tiers et des propriétaires intéressés.

Fait à Bastia, le 3 décembre 2009
Le Chef du Service
Eau-Environnement-Forêt
Daniel DANCETTE.

24

République Française

PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE DE HAUTE-CORSE

AVIS

Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant l'aménagement du nouveau campus de l'Université de Corse sur la commune de CORTE a été présentée par la Collectivité Territoriale de Corse.

L'autorisation a été délivrée au titre du Code de l'Environnement, par arrêté préfectoral n°2009-334-15 en date du 30 novembre 2009.

Le pétitionnaire a été autorisé à procéder aux travaux suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture, copie en est déposée en Mairie de CORTE et peut y être consultée.

En outre, pendant la durée minimale d'un mois, un extrait de l'arrêté est publié par voie d'affichage en Mairie de CORTE en vue de l'information des tiers et des propriétaires intéressés.

Fait à Bastia, le 4 décembre 2009
Le Chef du Service
Eau-Environnement-Forêt
Daniel DANCETTE.

22

République Française

PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE DE HAUTE-CORSE

AVIS

Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant l'aménagement de la RD 545 du PK.0.000 au PK. 12.375 sur les communes de SOLARO, VENTISERI, SERRA DI FIUMORBO, PRUNELLI DI FIUMORBO, a été présentée par le Conseil Général de la Haute-Corse.

L'autorisation a été délivrée au titre du Code de l'Environnement, par arrêté préfectoral n°2009-334-14 en date du 30 novembre 2009.

Le pétitionnaire a été autorisé à procéder aux travaux suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture, copie en est déposée en Mairies de SOLARO, VENTISERI, SERRA DI FIUMORBO, PRUNELLI DI FIUMORBO et peut y être consultée.

En outre, pendant la durée minimale d'un mois, un extrait de l'arrêté est publié par voie d'affichage en Mairies de SOLARO, VENTISERI, SERRA DI FIUMORBO, PRUNELLI DI FIUMORBO, en vue de l'information des tiers et des propriétaires intéressés.

Fait à Bastia, le 4 décembre 2009, Le Chef du Service
Eau-Environnement-Forêt, Daniel DANCETTE.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe

LIQUIDATION JUDICIAIRE

25

Par jugement en date du 08/12/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de : House Burger (SARL)

11, Bis, Bd Auguste Gaudin
20200 Bastia
Act. c/o M. Cappuri Alain
Rce San Gaetano - Bât. B4
20200 Bastia

Activité : Fast food restauration rapide plats cuisinés à emporter....

RCS Bastia : B 450 821 236, 2003 B 242

Juge commissaire :

M. Pierre Ersa

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Pierre Combette

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

26

Par jugement en date du 08/12/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de : Costantini Frères (SARL)

Crucetta
20290 Lucciana

Activité : Station service Total

RCS Bastia : B 492 389 960, 2006 B 388

Juge commissaire :

M. Philippe Marchioni

Juge commissaire suppléant :

M. Jacques de Zerbi

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

27

Par jugement en date du 08/12/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de la :

SARL Costa Serena BTP (SARL)
RN 198

20243 Prunelli di Fiumorbo

Activité : Tous travaux de bâtiment, travaux publics

RCS Bastia : B 433 500 337, 2000 B 243

Juge commissaire :

M. Jacques de Zerbi

Juge commissaire suppléant :

M. Ange Louis Guidi

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la

publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

28

Par jugement en date du 08/12/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Steinmetz Pierre Dominique
ZI de Furiani - Immeuble Prunier
20600 Bastia

Activité : Gardiennage, intervention sur alarme

RCS Bastia : A 428 186 654, 1999 A 338

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Jean-Pierre Combette

Juge commissaire suppléant :

M. Pierre Ersa

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

29

Par jugement en date du 08/12/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

SARL Alliance Corse Santé Matériel Médical (SARL)

Morta - 20243 Prunelli di Fiumorbo

Activité : Vente et/ou location de tout matériel et mobilier médical ainsi que toutes fournitures

RCS Bastia : B 418 516 886, 2003 B 79

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

Mme MA Fouquet

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

30

Par jugement en date du 08/12/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

M. Pallini Serge Alexandre
Route du Couvent
20221 Cervione

Activité : Maçonnerie - plomberie

RM : n°310 831 540 (385.77.2B)

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. OAP Grimaldi

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Pierre Combette

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait,
SCP NAPPI-CASANOVA,
Greffiers Associés

33

AEROJAMES

SARL au capital de 400.860 euros
Siège : 2, rue Hyacinthe Campiglia
20000 Ajaccio
454 026 634 RCS Ajaccio

Aux termes d'un procès-verbal d'AGO du 04/12/2009, l'assemblée générale a décidé de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, M. Robert Raina, domicilié, 1104 Montée des Adrechs, 04100 Manosque, et de commissaire aux comptes suppléant, M. Bruno Perazzo, domicilié, 155, rue Lawrence Durrel, BP 31267, 84911 Avignon.

Mention en sera faite au RCS Ajaccio.

La gérance,

34

SARL S.C.P.A

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 13.700 euros
Siège : 47, rue Cardinal Fesch
20000 Ajaccio
RCS 438 025 959

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 1er août 2009, il a été décidé de transférer le siège social de la Société de Porto-Vecchio, (Corse du Sud), 1, rue Abbatucci, à Ajaccio (Corse du Sud), 47, rue du Cardinal Fesch, et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

Pour avis et mention,
le gérant.

18

Société "Société de Construction et de Gestion Corse"

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7622,45 euros
Siège : 8, Avenue Nicolas Pietri
(20000 Ajaccio)
N° d'identification B 389 859 653
RCS Ajaccio

DISSOLUTION DE SOCIETE

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 1er décembre 2009, la dissolution anticipée de la SARL SOCIETE DE CONSTRUCTION ET DE GESTION CORSE, à compter du 1er décembre 2009 et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

Elle a nommé en qualité de liquidateur la gérante Mlle d'Antuono Micaëla Maria, demeurant 8, Avenue Nicolas Pietri, 20000 Ajaccio, à compter de la même date ; la gérance prenant fin à la même époque.

Les associés ont conféré au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à Ajaccio (20000), 8, Avenue Nicolas Pietri, qui sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention,
Le liquidateur.

16

FONDACCI DE PAOLI J.P.

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8600 euros
Siège : Route de Muro
20225 Avapessa (Corse)
417813631 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 1er décembre 2009, il résulte que :

- Monsieur Jean Pascal Fondacci de Paoli, demeurant, à Immeuble Azur, Avenue Santa Maria, 20260 Calvi, a été nommé en qualité de nouveau gérant en remplacement de Mme Marie Ange Guglielmacchi, gérante démissionnaire, à compter de ce jour.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal.

44

PAS A PAS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622 euros
Siège : Immeuble l'Aiglon - 20240 Ghisonaccia
B 349 233 932

Aux termes d'une délibération en date du 7 décembre 2009, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société à Responsabilité Limitée PAS A PAS, a décidé de transférer le siège social de l'Immeuble l'Aiglon, 20240 Ghisonaccia, au "3, rue du 9 Septembre, 20110 Propriano", à compter du 1er janvier 2010 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La société immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 349 233 932 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Gérance : Mme Michèle Andreani, demeurant Lotissement Caselle, 20243 Prunelli di Fiumorbo

L'assemblée générale extraordinaire a aussi décidé d'étendre l'objet social à l'activité de décoration et tous produits de beauté et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

La gérance,

19

ASSISTANCE CABLAGE INFORMATIQUE MAINTENANCE

Siège : « A.C.I.M. »
SARL au capital de 6000 euros
Siège social : Lieu dit Fiasco,
Suaricchio - 20172 VERO
RCS Ajaccio 487 576 357

Aux termes d'une décision en date du 30/09/2009, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/09/2009 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Gilles, André DOUSSON, demeurant Lieu dit Fiasco, Suaricchio 20172 VERO, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu dit Fiasco, Suaricchio 20172 VERO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le Liquidateur.

02

CORSICA HAUT DEBIT

SA au capital de 6.038.115 euros
Siège : Le Colomba
Rue Colomba - 20000 Ajaccio
432 706 265 RCS Ajaccio

L'AGO du 30 septembre 2009 a décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire Deloitte & Associés, SA, au capital de 1.723.040 euros, ayant son siège social, 185, Avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly Sur Seine, Cedex, 572 028 041 RCS Nanterre, en remplacement de Ernts & Young Audit et en qualité de Commissaire aux comptes suppléant BEAS, SARL, au capital de 8000 euros, ayant son siège social 7-9 Villa Houssay, 92524 Neuilly Sur Seine Cedex, 315 172 445 RCS Nanterre, en remplacement de Monsieur Francis Gidoin.

Pour avis,

04

Société SERVIMO INGENIERIE

SARL au capital de 8000 euros
Siège : Domaine de Belle Lasagne
20232 Olmeta di Tuda
RCS Bastia : n°B 306 849 803 (2000 B 69)

Par assemblée en date du 1er juillet 2009 : Le siège social de la société a été transféré à **20217 Saint Florent, Résidence Cala d'Oro, Bât. C, Hall 5 Lot 52, Route de la Cathédrale.**

A compter du 1er juillet 2009 L'article 2.2.0 des statuts a été corrélativement modifié.

En conséquence, la société fera l'objet d'une inscription modificative au Registre du Commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

13

CORSICA RENEWABLE ENERGY S.A.S

Société par actions simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège : 25 Bis, rue Luce de Casabianca
20200 Bastia
514 642 180 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal en date du 22 octobre 2009, l'associé unique a décidé de nommer :

- en qualité de Président Monsieur Toyoki Fukuhara, de nationalité Japonaise, demeurant 1-2-2-1004 Ojima, Koto-Ku, Tokyo, au Japon, en remplacement de Monsieur Hideyuki Imayoshi démissionnaire.

- en qualité de Directeur Général Monsieur Itaru Sato, de nationalité Japonaise, demeurant Linnicher Strasse, 3, 40547 Dusseldorf en Allemagne.

L'inscription modificative sera portée au RCS du Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Le Président,

17

SAGIM

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500 euros
Siège : 4, rue Miot, 2ème étage
20200 Bastia (Haute-Corse)
483 232 948 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2009, il résulte que :

- Le siège social a été transféré à compter de ce jour de Bastia (Haute-Corse), 4, rue Miot, 2ème étage, à **Bastia Haute-Corse, au numéro 37 du Boulevard Paoli.**

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

*** Nouvelle mention :**

Le siège social est fixé à Bastia (Haute-Corse), 37, Boulevard Paoli
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia

Pour avis,
Le représentant légal.

14

AVIS DE CESSION DE PARTS SOCIALES

Suivant acte sous seing privé du 09 décembre 2009 dont un exemplaire a été déposé au siège social de la SARL MAPROBAT (Lotissement Arbucetta, n°21, Biguglia 20620), Maître de Moro Giafferi, mandataire judiciaire, es-qualité de liquidateur de la SARL BASTIA DIESEL dont le siège social est à Borgo, 20290, ZI de Puretone, a cédé à la SARL MAPROBAT, les droits qu'il possédait dans ladite société, le tout conformément à la Loi et aux statuts, et par application d'une ordonnance de Monsieur le Juge Commissaire à la liquidation de la SARL BASTIA DIESEL, en date du 19 mai 2009.

Il a été fait dépôt de deux originaux, de l'acte de cession au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia le jeudi 10 décembre 2009.

03

SELARL D'AVOCATS JURIDICALIS

31, rue Saint Sébastien
13006 Marseille

L'AGE du 25/11/2009 de la SAS CORSE SUN, au capital de 180 euros, ayant son siège social 6, Allée Turcat Méry, 13008 Marseille, RCS Marseille 518 087 010, a décidé de transférer le siège social à **Résidence La Pinède, Bâtiment C, Route des Sanguinaires, 20000 Ajaccio**, à compter du même jour.

La société présente en outre la caractéristique suivante :

Président : La SAS VIVERIS MANAGEMENT, au capital de 1.012.200 euros, dont le siège social est 6, Allée Turcat Méry, 13008 Marseille, RCS Marseille 432 544 773, représentée par Monsieur Frédéric Bleinc.

RCS : Ajaccio

Pour avis,

12

GIRA-MONDU

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7622,45 euros
Siège : 4, Avenue Emile Sari
20200 Bastia
387 860 513 RCS Bastia

L'AG réunie le 11/12/09, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Furet Marylène épouse Giacobbi, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31/10/09.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au RCS.

Pour avis,
le liquidateur.

15

SC "GDG Immobilier"

Société Civile
Au capital de 300.000 euros
Siège : Lotissement Scaglione
Lot n°12 - Porticcio
20128 Grosseto-Prugna
RCS Ajaccio : D 503016339

L'AGE du 10/11/2009, a décidé de réduire le capital social de 270.000 euros, pour le ramener de 300.000 euros à 30.000 euros, par réduction de la valeur nominale de chaque part ramenée de 100 euros à 10 euros. Les articles "apports des associés", et "capital", du titre II des statuts sont modifiés en conséquence. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

La gérance,

20

ASSISTANCE CABLAGE INFORMATIQUE MAINTENANCE

Siège : « A.C.I.M. »
SARL en liquidation au capital de 6.000 euros
Siège social : Lieu dit Fiasco, Suaricchio
20172 VERO
RCS Ajaccio 487 576 357

Aux termes d'une décision en date du 30/09/2009, l'associé unique, en sa qualité de liquidateur, a établi les comptes de liquidation et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.
GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS



DI RUSSO & ASSOCIÉS

Société d'Avocats
62, rue Sainte
13001 Marseille

TRANSMAVIN

SA au capital de 59.200 euros
Route Nationale Bravone
20230 Linguizzetta
RCS Bastia : 071 807 051

**AVIS DE REALISATION
DE FUSION
ET AUGMENTATION
DE CAPITAL**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Linguizzetta du 16 septembre 2009, la Société DELTA DISTRIBUTION SERVICES, SARL au capital de 32.000 euros, Technopôle de Caronte, 13500 Martigues, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix en Provence 381 302 702, a fait apport à titre de fusion à la Société TRANSMAVIN, de tous ces éléments d'actif, sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2008, pour une valeur de 2.459.246 euros, moyennant la prise en charge de l'intégralité de son passif, pour une valeur de 1.750.913 euros, soit un apport net de 708.332 euros.

Pour rémunérer cet apport, la Société TRANSMAVIN, a augmenté son capital de 57.600 euros, par émission de 3600 actions nouvelles de 16,00 euros nominal chacune, entièrement libérées, attribuées aux associés de la Société DELTA DISTRIBUTION SERVICES, à raison de 18 actions de la Société TRANSMAVIN pour 10 parts sociales de la Société DELTA DISTRIBUTION SERVICES.

La prime globale de fusion est de 650.733 euros. Mais la société ayant reçu 1517 de ses propres actions avec l'actif apporté, elle a décidé l'annulation desdites actions et la réduction corrélative de son capital d'une somme de 24.272 euros. Le capital se trouve ainsi définitivement fixé à 141.984 euros. Il a, à ce titre été imputé sur la prime de fusion une somme de 128.177 euros.

La fusion est devenue définitive le 10 novembre 2009, ainsi qu'il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société DELTA DISTRIBUTION SERVICES en date du 9 novembre 2009 et du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société TRANSMAVIN en date du 10 novembre 2009, enregistré au SIE de Bastia, le 9 décembre 2009 bordereau 2009/1295, case 4.

La Société TRANSMAVIN, a la jouissance des biens à compter rétroactivement du 1er janvier 2009.

En conséquence, les articles 2, 6 et 7 des statuts ont été modifiés comme suit :

Article 2 - Objet :**La société a pour objet :**

L'exercice de l'activité de transporteur de marchandises par conteneurs maritimes, courte et longue distance ;
- Toutes opérations de transport en citerne et location de citernes pour le vin en vrac, et plus généralement le transport de tout produit alimentaire ;
- Le transport de marchandises en conventionnel ;
- Toutes opérations de transport et location de véhicules avec ou sans conducteur, de transport exceptionnel, de transport multimodal, la location de matériel, affrètement, groupage, l'entreposage et le stockage de toutes marchandises, mécanique générale, manutention, l'exercice de la profession de commissionnaire de transports routiers ;
- Le tout directement ou indirectement par voie de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de commande, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou location-gérance de tous biens et autres droits.

- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

Article 6 - Apports :

Il a été ajouté à rédaction de l'article :
* lors d'une augmentation de capital en date du 10 novembre 2009, par apport fusion de la Société DDS, une somme totale de 57.600,00 euros

* lors d'une réduction de capital en date du 10 novembre 2009, par annulation de 1517 actions dans le cadre de l'apport fusion de la Société DDS, une somme totale de -24.272,00 euros.
Soit au total : 141.984,00 euros.

Article 7 - Capital social :

Le capital social est fixé à la somme de cent quarante et un mille neuf cent quatre vingt quatre (141.984,00 euros)
Il est divisé en huit mille huit cent soixante quatorze actions de seize (16,00) euros chacune, de même catégorie et entièrement libérées.

La même assemblée a décidé de nommer en qualité d'Administrateur, en remplacement de la Société DDS, Monsieur Roger Marchetti, né le 20 avril 1940 à Marseille (Bouches du Rhône), de nationalité française, demeurant à Marseille 13003, Le Marceau, 77, rue Peyssonnel pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'au 13 décembre 2013. Les formalités seront effectuées au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 30 novembre 2009 a décidé la dissolution anticipée de la Société ADN MICRO, RCS Bastia 488 685 983, SARL en liquidation au capital de 4000 euros, sise Lieu-dit Abelloni, RN 193, Casamozza, 20290 Lucciana (Haute-Corse), à compter du 30 novembre 2009, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Bruno Albertini, gérant, demeurant, 31, Lotissement Les Hespérides, 20215 Vescovato (Haute-Corse), pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la Loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et à autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation a été fixé au domicile du liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur.

LE LAETITIA

SARL au capital de 7622 euros
Siège : Résidence Le Préau
Av. Napoléon III - 20000 Ajaccio
RCS Ajaccio : 331859785

**CHANGEMENT
DE GERANTE**

Par décision d'une assemblée en date du 3 décembre 2009, les associés ont désigné comme gérante Mme Barzellino Joséphine, Christiane, née le 24 août 1938 à Casablanca, (Maroc), de nationalité française, demeurant, à Ajaccio, 22, Cours Général Leclerc, en remplacement de Mlle Franceschi Angelina, démissionnaire.

Pour avis, la gérante.

**SARL BASTIA BETON
POMPAGES**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège : Route d'Anghione
20213 Castellare di Casinca
Siret : N°500 492 798 000 11
RCS Bastia : 500492798 2007 B 433

Modifications intervenues par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1er décembre 2009.

Nature : Transfert de siège social :

* **Ancienne mention :**

Route d'Anghione, 20213 Castellare di Casinca

* **Nouvelle mention :**

Zone Industrielle de Tragone, 20620 Biguglia

Nature : Capital social

* **Ancienne mention :**

Capital : 1000 euros (mille euros)

* **Nouvelle mention :**

Capital : 30.000 euros (trente mille euros)

**"AUTOCARS SANTINI
ET SANTINI"**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 33.539,00 euros
Siège : 20217 Saint-Florent
496 720 210 RCS Bastia

Suivant une délibération en date du 25 novembre 2009, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social de Saint-Florent, 20217 Saint-Florent, au **76, Zone Artisanale, 20217 Saint-Florent**, et ce à compter dudit 25 novembre 2009, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

La gérance,

GIPEN CORSE

Société par actions simplifiée
Capital : 50.000 euros
Siège : Aléria (20270)
Lieu-dit Alessandraccio
Registre du Commerce et des Sociétés
de Bastia N° B 414 423 434

**AVIS DE MODIFICATIONS
DIVERSES**

Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 4 décembre 2009, les associés ont décidé à l'unanimité de :

- transférer le siège social de la société du Lieu-dit Alessandraccio, 20270 Aléria, au **Lieu-dit La Gare, 20270 Aléria** ;
 - modifier la dénomination sociale de la Société "GIPEN CORSE", en "**KALLISTE BOIS INDUSTRIE**", et de conserver à titre de nom commercial l'intitulé "GIPEN CORSE" ;
 - approuver l'ensemble des modifications statutaires du projet de statuts refondus ;
 - donner pouvoir pour les formalités ;
- Les statuts ont été modifiés en conséquence ;
Les formalités sont réalisées au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 72, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 11/12/2009 au 17/12/2009, n° 6293,
Concernant : « SARLLAETITIA. »

Il fallait lire : « Promotion immobilière, Achat et Revente de biens propres »
Et non : « Promotion Immobilière Achat et Revente de Terrains », comme écrit par erreur.

+ modification sur le siège social :

SARLLAETITIA
Chez M. et Mme QUILICHINI Marc
Casa Altu Taravu - Rte de Cala Rossa
20137 PORTO VECCHIO

TORRE

Société par actions simplifiée
Au capital de 500.000 euros
Siège : U Cavonu Route de Campo dell'Oro
20090 Ajaccio
301 592 119 RCS Ajaccio

C.T.P.

Société Civile
Capital : 157.920 euros
Siège : Ajaccio (20090)
Résidence Mariani
Villa Alzo di Sole - Saint-Joseph
443 512 033 RCS Ajaccio

FUSION-ABSORPTION

1° - Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Ajaccio, du 23 octobre 2009, la Société C.T.P. et la Société TORRE, ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la Société C.T.P. par la Société TORRE, au titre duquel la Société C.T.P. a apporté.

- la totalité de son actif évalué à : 579.879 euros

à charge par la Société TORRE de payer en l'acquit de la société C.T.P. la totalité de son passif évalué à : 70.885 euros

L'actif net apporté s'élevé à 508.994 euros.

En outre, il a été stipulé que toutes les opérations actives et passives réalisées par la société C.T.P. entre la date du 1er janvier 2009 et celle de la réalisation définitive de la fusion, seraient considérées comme faites pour le compte de la Société TORRE.

Pour rémunérer cet apport la société TORRE, a augmenté son capital d'une somme de 501.333,33 euros, par l'émission de 1504 actions nouvelles de 333,33 euros, nominal chacune, entièrement libérées, de même catégorie que les anciennes, portant jouissance du 1er janvier 2009 à raison de 2 actions TORRE contre 21 parts C.T.P.

Eu égard à la participation que l'absorbée détenait dans la Société TORRE, le capital de la Société TORRE a ensuite été réduit de 496.661,70 euros par annulation pour leur valeur nominale des 1490 actions de la Société TORRE, détenues au jour de la fusion par la Société C.T.P.

La fusion est devenue définitive le 3 décembre 2009 ainsi qu'il résulte des procès-verbaux de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société C.T.P. et de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société TORRE, de cette même date. La société TORRE a la jouissance des biens à compter du 1er janvier 2009.

MODIFICATION STATUTAIRES :

L'assemblée générale extraordinaire de la Société TORRE du 3 décembre 2009, a, en conséquence de l'approbation du projet de fusion modifié les articles 6 et 7 des statuts relatifs à la formation, au montant et à la division du capital social.

Ancienne mention :

500.000 euros

Nouvelle mention :

504.666,67 euros

En outre, la collectivité des associés de la Société TORRE, du 3 décembre 2009, a décidé d'étendre l'objet social de la société au "transport pour compte d'autrui" et à la "Distribution et au négoce de produits et matériels destinés à l'agriculture, l'industrie et les services". L'article 2 des statuts sera modifié en conséquence.

Pour avis et mention,

Le Président de la Société TORRE,
Monsieur Jean-Charles PEYRUTIE.

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce légale n° 54, parue dans «L'Informateur Corse Nouvelle» du 20/11/09.

Il fallait lire : Décisions à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce.



69

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**PROCÉDURE ADAPTÉE - OPERATEUR DE RESEAUX
CCI2B / DC / 2009-078**

(MONTANT INFERIEUR A 412.000 EUROS HT)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/ Activités Aéroportuaires
Objet du marché : Fourniture de matériels, relatifs au balisage lumineux de la plateforme aéroportuaire de Bastia-Poretta

Lieux de livraison : Aéroport de Bastia-Poretta

Type de marchés : Marchés de fourniture

Nomenclature Européenne CPV :

Caractéristiques principales du marché :

Présentées dans le cahier des charges respectif pour chacun des lots

Durée du marché :

Trente six mois non renouvelable

Mode de passation du marché : Défini par les articles 134, 135, 141, 142, 143, 144, 145, 146 et 150, du nouveau Code des Marchés Publics.

Mode de dévolution :

Conformément aux dispositions des articles 10 et 27.III du nouveau Code des Marchés Publics et afin de susciter la plus large concurrence, le pouvoir adjudicateur passe le marché en lots séparés.

A cette fin, la présente procédure regroupe neuf lots :

- Lot 1 : Câbles électriques
- Lot 2 : Régulateurs à courant constant
- Lot 3 : Transformateurs d'isolement et matériels de raccordement
- Lot 4 : PAPI
- Lot 5 : Feux de protection de piste (WIG-WAG)
- Lot 6 : Feux de balisage en approche simplifiée (RTILS)
- Lot 7 : Feux de balisage de seuils et fin de piste
- Lot 8 : Feux de balisage latéral pour voies de circulation
- Lot 9 : Onduleurs

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

L'avis concerne un marché public

Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er)
- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement
- Crédits ouverts sur la section comptable 130

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales
Hôtel Consulaire - B.P 210 - 20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau code des marchés publics.
- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.
- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.
- La présentation d'une liste des principales fourniture relatives à l'objet du marché effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.I alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 15 janvier 2010 à 10h

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52. alinéa 2° sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières, ainsi que les références avec les organismes publics et privés.

Critères d'attribution des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Délai de livraison de la fourniture (30%)
- Prix de la fourniture : (70%)

Durée de validité des offres : 120 jours

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : CCI2B/DC/2009-078

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale

Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210

20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél. 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Direction des Concessions Aéroportuaires

Tél : 04 95 54 54 61- Fax : 04 95 54 54 56

Communications et échanges d'informations par voie électronique :

Les documents écrits mentionnés par le présent avis ne peuvent être remplacés par un échange électronique ou par la production d'un support physique électronique à l'adresse suivante : www.ccihc.fr

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montepiano - 20407 Bastia Cedex

Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél. : 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.
- Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (Article L.551.1 du code de la justice administrative).

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 15 décembre 2009

71

Marie-Paule

DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en Droit Fiscal

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04 95 37 64 79 - Fax : 04 95 38 54 71

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 10 novembre 2009, enregistré à Bastia le 14/12/2009, bord. 2009/1323, case n°4, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : OLIVIER BLEU IMMO BORGIO

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Siège : Revinco, 20290 Borgo

Capital : 500 euros par apport en numéraire

Objet : La promotion immobilière, la construction et la vente de logements, l'activité de marchand de biens, le conseil de gestion dans et pour l'immobilier, l'acquisition de biens immobiliers

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Gérance : Monsieur Jean-Louis Albertini, 28, rue César Campinchi, 20200 Bastia

Mention sera faite au RCS Bastia

68

COMMUNE DE GALERIA - 20245

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCEDURE ADAPTEE

Maître de l'ouvrage : Commune de GALERIA - Mairie - 20245 Galéria

Marché négocié : Procédure adaptée selon l'article 28 du CMP

Objet : Travaux de la route en périphérie du projet des logements sociaux et Route de desserte du stade

Curage et création de fossés : 780 ml

Balayage de la route, évacuation des déblais

Confection de passage busés

Fourniture et mise en place de grave 0/31.5

Revêtement Tri-couche 780ml au total des deux sites

Critères de jugement des offres :

Délais de réalisation 80% - Prix des prestations : 20%

Date limite de transmission des offres :

* Mardi 5 janvier 2010 à 12 h à la Mairie de GALERIA

Date d'envoi du présent avis : Mardi 15 décembre 2009

Adresse du service où les documents peuvent être demandés ou retirés :

Mairie de GALERIA - Tél : 04 95 62 00 09

Personnes à contacter pour tous renseignements complémentaires :

* Monsieur le Maire de GALERIA.

72

SARL I MACHJAGHJOLI

Hameau de Piova - 20234 Felce

511 928 261

Au terme d'une décision extraordinaire du mardi 15 décembre 2009, les associées de la Société SARL I MACHJAGHJOLI, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7500 euros, dont le siège est situé Hameau de Piova, 20234 Felce, immatriculée au RCS de Bastia sous le N°511 928 261, ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour, et sa mise en liquidation.

Monsieur Grégoire Bereni, demeurant Maison Raffalli, Hameau de Piova, 20234 Felce, a été nommé comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social ci-dessus désigné, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia (2B). Mention sera faite au RCS de Bastia

Pour avis, la gérance.

B. LEONELLI

Avocat
40, Boulevard Paoli
20200 Bastia
Tél : 04 95 31 69 67
Télécopie : 04 95 32 79 15

SARL MARIANA

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7622,45 euros
Siège : Bastia (20200),
Port de Plaisance de Toga
RCS Bastia : N°B 381 183 474 (91 B 60)

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 19.11.2009, il a été décidé de transférer le siège social de Bastia (20200), Port de Plaisance de Toga, à, 127, Alba Marana, (20290) Borgo chez M. Ordioni Pierre Paul, à compter du 19.11.2009, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Cette même assemblée a également décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 19.11.2009, et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, au siège social, siège de la liquidation. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Ordioni Pierre Paul, en lui conférant avec les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la Loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés

Le liquidateur.

**Sarl I MULINI
DI FERRULICIA**

SARL en liquidation au capital de 10000 euros
Siège social : 20166 - BISINAO
N° R.C.S. : 487-914-574

L'Assemblée générale extraordinaire des associés réunie le 08/03/2009, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à M. BRAUD Christian de son mandat de liquidateur et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes du liquidateur seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio La société sera radiée du R.C.S. d'Ajaccio

Le liquidateur.

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 3 juillet 2009, les actionnaires de la SA Coopérative Groupement d'Achat des Concessionnaires en Tabac de Corse, "G.A.T", immatriculée sous le numéro 312 274 087 RCS Bastia ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 03/07/2009 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateurs Monsieur Serge Bascoul demeurant à l'Ille-Rousse et Monsieur Joseph Mariani, demeurant à Bastia (20600), ZI, RN 193, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à Furiani (20600) Résidence "Volpajo", Entrepôt Seita. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

CONSEIL GENERAL**AVIS D'ATTRIBUTION****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Général
direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414 20183 AJACCIO cedex
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr
web : http://www.cg-corsedusud.fr

Objet : R.D. 29 Travaux d'aménagement et de revêtement en enrobés du PR 20,000 au P.R. 23,245

Référence acheteur : mapa 2009-081
Nature du marché : Travaux - Execution

Procédure : Procédure adaptée
Classification CPV : Principale : 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil
La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique
40 % : Prix des prestations
10 % : Délai

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia
Villa Montépiano
20407 Bastia - Cedex
Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855
greffe.ta-bastia@juradm.fr

Remise des offres : 28/10/2009 à 15:00 au plus tard.

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 4

Date d'attribution : 19/11/2009

Marché n° : 2009-143

SARL SPANU et Frères Lot Bartoletto-St Jean de Pisciatello
20117 Cauro

Montant : 224.565,00 Euros HT

Renseignements complémentaires Sous-traitance : oui

Part de la sous-traitance : inconnue

Envoi le 11/12/2009 à la publication Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

**RESULTAT DE MARCHÉ****- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : Direction Générale des Services Techniques
22, Cours Grandval - BP 215
20187 Ajaccio Cedex 1

adresse internet : <http://www.corse.fr>.

Objet du marché : Fourniture et mise en oeuvre de signalisation horizontale sur les routes nationales de Haute-Corse

Type de marché de travaux : Exécution

Critères d'attribution retenus :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique appréciée au vu du contenu du mémoire technique : 45%
- Prix : 40%

- Délai d'intervention et d'exécution d'urgence : 15%

Type de procédure : Appel d'offres ouvert

Attribution du marché

Numéro du marché N°09.DGT.OO.062 - Lot 2 : RN 198 et RN 200

Nom du titulaire : Groupement CORSE TRAVAUX/SIGNATURE

Mandataire : CORSE TRAVAUX - RN 200 - 20270 Aléria

Montant mini/maxi annuel : 50.000 euros HT - 200.000 euros HT

Date d'attribution du marché : 8 octobre 2009

Nombres total d'offres reçues : 2

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les Marchés Publics de l'OMC.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montépiano
20407 Bastia Cedex

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse
Service des Affaires Juridiques
22 Cours Grandval BP 215
20187 Ajaccio Cedex 1

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11 décembre 2009

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Eléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion : 09-DGT.OO.062

Libellé de la facture :

Collectivité Territoriale de Corse
Direction des Routes de Haute-Corse
Cellule Fonctionnelle - 8 Bd Benoîte Danesi
20411 Bastia Cedex 9

Classification des produits :

* Travaux de construction

Chantal ISNARD DE CASALTA

Avocat à la Cour
39, Boulevard Paoli
20200 Bastia
Tél : 04 95 31 21 24 - Fax : 04 95 32 39 63

**AVIS DE RESILIATION
D'UN CONTRAT DE
LOCATION GERANCE**

Suivant acte sous seing privé en date du 9 décembre 2009, Mme Antonelli Marie-Antoinette, demeurant Lotissement Marana, N°61, 20290 Lucciana, Bailleur, et Maître Pierre-Paul de Moro Gialferi, demeurant Immeuble U Boscu d'Oru, bât. B, 20200 Bastia, pris es qualité de liquidateur de la SARL COSTANTINI FRERE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7500 euros, inscrite au RCS de Bastia sous le n° 303 438 462, ayant son siège social Cruceta, 20290 Lucciana, nommé aux termes d'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Bastia, le 8 décembre 2009, ont procédé à la résiliation amiable à effet au 9 décembre 2009 du contrat de location gérance en date du 5 octobre 2006, passé en l'Etude Maître Pierre Dominici, notaire à Ville de Pietrabugno, enregistré au pôle d'enregistrement de Bastia le 6 octobre 2006 bordereau 2006/823, case n°1, entre Mme Marie-Antoinette Antonelli et la SARL COSTANTINI FRERES pour l'exploitation du fonds de commerce consistant en la branche de STATION-SERVICE, dénommée "STATION TOTAL", dépendant d'un fonds de commerce complémentaire de station-service, débits de boissons de 4ème catégorie exploité à Lucciana (Haute-Corse), au Lieu-dit Cruceta.

Société IMAGRA

SARL au capital de 7622,45 euros
Siège : Domaine de Belle Lasagne
20232 Olmeta di Tuda
RCS Bastia : n°B 324 094 051

Par assemblée en date du 7 décembre 2009 :

Le siège social de la société a été transféré à **20232 Oletta, Lieu-dit Costa**.

A compter du 7 décembre 2009

L'article 5 des statuts a été corrélativement modifié.

En conséquence, la société fera l'objet d'une inscription modificative au Registre du Commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

**DESIGNATION D'UN
ADMINISTRATEUR**

Par ordonnance du TGI de BASTIA en date du 16 octobre 2009, Monsieur Jean Loup Matelli, demeurant 64, route de San Martino à Pietranera, 20200 Bastia a été désigné en qualité d'Administrateur provisoire de la SCI DO.BER.MA, immatriculée au RCS de Bastia sous le n°484 967 740.

D.S

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 15.000 euros
Siège : Lieu-dit Cacciariccia
20167 Afa
RCS 450 297 544 Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 25 octobre 2009, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

La gérance,

C.T.P.

Société Civile
Capital : 157.920 euros
Siège : Ajaccio (20090)
Résidence Mariani
Villa Alzo di Sole - Saint-Joseph
443 512 033 RCS Ajaccio

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 3 décembre 2009, les associés de la Société C.T.P. ont approuvé le traité en date du 23 octobre 2009, portant fusion par absorption de leur société dans la société TORRE, Société par actions simplifiée, au capital de 500.000 euros, dont le siège est à Ajaccio (20090), U Cavonu, Route de Campo Dell'Oro, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio sous le numéro 301 592 119. Cette assemblée a décidé que la dissolution de la Société C.T.P. serait réalisée à compter de l'assemblée générale extraordinaire de la Société TORRE approuvant le traité de fusion et constaté qu'il ne sera procédé à aucune opération de liquidation de la Société C.T.P. Le passif de cette société étant intégralement pris en charge par la société TORRE et les actions émises en augmentation de son capital par la société TORRE étant directement attribuées aux associés de la Société C.T.P. à raison de 2 actions nouvelles de la société TORRE pour 21 parts de la société TORRE.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société TORRE en date du 3 décembre 2009, ayant approuvé le projet de fusion et augmenté le capital de la société, la fusion et corrélativement la dissolution de la Société C.T.P. sont devenues définitives à cette même date. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio.

Pour avis et mention,
Le gérant, Monsieur Anthony TORRE.

GAEC DE LA RANGIA

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Au capital de 80000 euros
Siège : Torra Vescovato
20215 Vescovato
RCS 430 036 970

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 18 novembre 2009, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 18 novembre 2009 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur M. Alain Orsoni, né le 27 février 1953 à Canari (Haute-Corse), demeurant Ldt Rangia, Torra Vescovato, 20215 Vescovato, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à Torra Vescovato, 20215 Vescovato.

RCS : Bastia

Pour avis, le liquidateur.

**Société "LE TERRANOVA
CONCEPT"**

Au capital social de 8000 euros
SARL immatriculée au RCS Ajaccio
sous le numéro B 483306056,
ayant son siège social à Viggianello,
Pont Génois-Spin'a Cavaddu

L'AGE des associés du 07/12/09, a décidé dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce de ne pas prononcer la dissolution de la société bien que le montant des capitaux propres soit devenu inférieur à la moitié du capital social et de poursuivre l'activité.

Pour avis,

COMMUNE DE PIETRALBA**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****1. Nom et adresse de l'organisme acheteur :**

Commune de PIETRALBA
Mairie de Pietralba - 20218 Pietralba
Tél : 04 95 48 20 07 - Fax : 04 95 48 23 76
Mail : mairie-de-pietralba@wanadoo.fr

2. Objet du marché : Extension du réseau AEP au Lieu-dit PRATO et remise en état du réseau EU au Lieu-dit PIAZZA AL'ARINGULU**3. Caractéristiques principales :**

Le marché comporte, globalement et pour l'essentiel, l'exécution des prestations suivantes :

Canalisation PEHD 16 bars diam. 32 et 63 mm y compris pièces spéciales robinetterie et génie civil de pose : 540 ml

Branchement particulier d'eau potable y compris tabernacle, compteur et robinetterie connexes : 7 u

Canalisation PVC série CR4 diam. 125 et 200 mm y compris génie civil de pose : 20 ml

Regard de visite en béton coffré y compris trappe de couverture en fonte : 2 u

Réfection de revêtement de sol en enrobé et dallage en pierres : 20m²

Divers prestations connexes

4. Durée du marché ou délais d'exécution : 2 mois maximum

5. Critères d'attribution : L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés dans le Règlement de la Consultation

6. Procédure : Procédure adaptée

7. Conditions de délai :

Date limite de réception des offres : Vendredi 08 janvier 2010 à 12 heures

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception de celles-ci

8. Date d'envoi du présent avis à la publication : 15 décembre 2009

9. Adresses complémentaires :

Obtention de renseignements d'ordre administratif :

Auprès du maître d'ouvrage figurant au & 1 ci-dessus

Obtention de renseignements d'ordre technique :

Auprès du Cabinet BLASINI
11, Bis, Avenue Jean Zuccarelli - 20200 Bastia
Tél : 04 95 31 16 27 - Fax : 04 95 32 29 23
contact@cabinet-blasini.fr

Obtention du dossier :

BUREAU 20
Villa Carbuccia - Lupino - 20600 Bastia
Tél : 04 95 33 40 50 - Fax : 04 95 33 19 46

Envoi des candidatures et des offres :

A l'adresse du maître d'ouvrage figurant au & 1 ci-dessus

Le Maire,



VILLE de CALVI

COMMUNE DE CALVI**AVIS****APPROBATION DE LA REVISION
SIMPLIFIÉE DU PLAN D'OCCUPATION
DES SOLS DE CALVI**

Vu l'arrêté N°125/09 en date du 05/10/09 prescrivant l'enquête publique relative à la révision simplifiée du POS ;

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur en date du 03/12/09.

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 09/12/09 a approuvé la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols de la Ville de CALVI (projet de l'ALSH).

Le Maire,
P. GUGLIEMACCI

SARL TERROIRS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7600 euros
Siège social : Gentile-Olzo
20217 Saint-Florent
RCS 442 946 240 Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 novembre 2009, Mme Laetitia Giraudo, a démissionné de ses fonctions de co-gérante de la SARL TERROIRS, sans qu'il soit pourvu à son remplacement, le gérant Jean-Paul Gentile, étant maintenu dans sa fonction de gérance.

Pour avis,

UN AMOUR DE LINGERIE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 3000 euros
Siège social : Immeuble Roghi,
Lieu dit Vaccajola - 20137 PORTO VECCHIO
R.C.S. B 503 687 709

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2009, les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la Société. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce Ajaccio

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 15 décembre 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile

Dénomination : WELLIMMO

Siège : Bastia (Haute-Corse), 4, rue Miot

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;

- L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ;

- Exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange, apport en société ;

Durée : 60 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 500 euros

Montant des apports en numéraire : 500 euros

Gérance : Mme Marie Joséphine Battisti, demeurant à Bastia (Haute-Corse), 2, rue Général Abattu, Place Saint Nicolas

Agrément des cessions : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis,
L'associé fondateur mandaté à cet effet
ou le gérant.

SELARL ABPM AVOCATS

Zac des Mercières
2 rue Niepce - 60200 Compiègne

COTE PLAGE**INVESTISSEMENT**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Porté à 110.000 euros
Siège : RN 198 - Route de Bastia
Zonza - 20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio
483 370 086 RCS Ajaccio

L'assemblée générale extraordinaire en date du 7 décembre 2009 a :

- décidé et réalisé une augmentation du capital social de 100.000 euros, par apports en numéraire afin de porter le capital de 10.000 euros à 110.000 euros.

- modifié les statuts en conséquence.

Pour avis,

**AVIS DÉPÔT DE L'ETAT
DE COLLOCATION**

Tribunal ayant prononcé le jugement de liquidation : Tribunal de Grande Instance de Bastia.

Informations concernant le débiteur : Monsieur Vincenti Gérard demeurant Sant Andréa di Cotone, 20221.

Avis de dépôt de l'état de collocation des créances admises en l'état de la vente de l'immeuble : Hangar agricole sis à Tallone et exploitation agricole comprenant maison, parcelles, sises à Canale di Verde.

L'état de collocation a été déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia.

Les contestations seront recevables dans le délai de trente jours à compter de la date de la publication au BODACC auprès du Greffe Civil du Tribunal de Grande Instance de Bastia.

Date d'établissement de l'avis :
Le 3 décembre 2009



70

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**PROCÉDURE ADAPTÉE - OPERATEUR DE RESEAUX
CCI2B / DC /2009-080**

(MONTANT INFERIEUR A 5.125.000 EUROS HT)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/ Activités Aéroportuaires

Objet du marché : Travaux de mises aux normes du balisage lumineux de la piste de l'Aéroport de Bastia-Poretta

Lieux de livraison : Aéroport de Bastia-Poretta

Type de marchés : Marchés de travaux

Nomenclature Européenne CPV :

Caractéristiques principales du marché :

Présentées dans le cahier des charges

Mode de passation du marché : Défini par les articles 134, 135, 141,142, 143, 144, 145, 146 et 150, du nouveau Code des Marchés Publics.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

L'avis concerne un marché public

Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er)

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts sur la section comptable 130

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale

Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210 - 20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau code des marchés publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minafi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à

les engager.

- La présentation d'une liste des principaux travaux relatifs à l'objet du marché effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.1 alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 15 janvier 2010 à 10h

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52. alinéa 2° sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières ainsi que les références avec les organismes publics et privés

Critères d'attribution des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Délai de réalisation des travaux (20%)

- Valeur technique définie par les modalités de mise en oeuvre des travaux, le planning des travaux et l'ensemble des éléments demandés dans le D.C.E (30%)

- Montant des travaux (50%)

Durée de validité des offres : 120 jours

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : CCI2B/DC/2009-080

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale

Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210

20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél. 04.95.54.44.40

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Direction des Concessions Aéroportuaires

Tél : 04 95 54 54 61

Fax : 04 95 54 54 56

Communications et échanges d'informations par voie électronique :

Les documents écrits mentionnés par le présent avis peuvent être remplacés par un échange électronique ou par la production d'un support physique électronique à l'adresse suivante : www.ccihc.fr

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montepiano

20407 Bastia Cedex

Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél. : 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.

- Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (Article L.551.1 du code de la justice administrative).

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 15 décembre 2009

54

SARL CODA COORDINATION SPS

Siège : Impasse Les Cyclamens

20600 Furiani

RCS Bastia : B 412 050 494

SARL au capital de 7525 euros

N° Gestion : 97 B 98

L'A.G.O. réunie le 3 août 2009

- a approuvé le compte définitif de liquidation

- a déchargé Mme Annie Arnoux de son mandat de liquidateur et lui a donné quitus de sa gestion

- a constaté le clôturé de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA en annexe au RCS

Pour avis

36

ADDITIF

Additif à l'annonce légale n°31, parue dans le Journal "L'Informateur Corse Nouvelle", N°6292 du 4 au 10 décembre 2009, concernant l'apport de fonds de commerce et la fin de location gérance.

Il y a lieu d'ajouter :

"Les déclarations de créances seront reçues au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio".

84

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE CORSE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE CORSE

Adresse : Mairie

20231 VENACO

Téléphone : 04 95 47 04 04

Fax : 04 95 31 63 48

Description du marché

Objet du marché : CONTRAT EDUCATIF LOCAL ANNEE 2010

Lot N°01 : Animations scolaires, péri scolaires et extra scolaires

Lot N°02 : Transports

Conditions de participation

Les candidats devront répondre au cahier des charges et proposer les activités retenues par le CEL (liste leur sera communiquée)

Critères d'attribution

Prix des prestations : 100 Point(s)

Procédures

Marché à procédure adaptée (ouvert)

Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 31/12/2009 à 11:00

Conditions particulières de retrait des dossiers :

sur demande écrite ou par télécopie.

Conditions de remise des candidatures ou des offres :

Obligation d'envoi des offres par pli postal en recommandé avec accusé de réception

Date d'envoi du présent avis : 17/12/2009

07

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans l'INFORMATEUR CORSE, N°6293, du 11/12/2009, il y a une erreur sur la date de fin de location gérance :

Il fallait lire : La « SOCIETE D'EXPLOITATION DU CABINET CORSIM » n'exploite plus le dit fonds de commerce à compter du 31/12/2005.

Au lieu de : La « SOCIETE D'EXPLOITATION DU CABINET CORSIM » n'exploite plus le dit fonds de commerce à compter du 31/12/2009.

Pour Avis,

55

E DOLCE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7700 euros

Siège : Résidence L'Esplanade

Quartier Paratojo - 20200 Bastia (Haute-Corse)

424 791 713 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2009, il résulte que : Monsieur Délio de Moro, demeurant à Bastia (Haute-Corse), Villa de Moro, Quartier Paratojo, a été nommé gérant, en remplacement de Monsieur Jean-Louis Carlotti, gérant démissionnaire.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

FIDUCIAIRE D'INGENIERIE FINANCIERE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 130.000 euros
porté à 2 000 euros
Siège social : DIAMANT I BAT C
PLACE DE GAULLE, 20000 AJACCIO
399 826 338

L'AGE réunie en date du 19/11/2009 a décidé et réalisé :

- de modifier l'objet social aux activités de la prise de participation et la détention de titres de société, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières que la Société se proposera d'acquérir et généralement, toutes les opérations civiles se rattachant directement ou indirectement à l'objet sus indiqué et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- de remplacer la dénomination sociale "FIDUCIAIRE D'INGENIERIE FINANCIERE" par "HOLDING FIDUCIAIRE D'INGENIERIE FINANCIERE" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- une augmentation du capital social de 6000 euros par apports en numéraire, par voie d'augmentation de la valeur nominale des parts et de la réduction du nombre de parts sociales ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à cent trente mille euros (130 000 euros).
Il est divisé en 500 parts sociales de 260 euros chacune.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à cent trente six mille euros (136 000 euros).
Il est divisé en 136 parts sociales de 1000 euros chacune.

- de réduire le capital social de 134 000 euros à 2000 euros, à la suite de pertes, par voie de réduction du nombre de parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à cent trente six mille euros (136 000 euros).
Il est divisé en 136 parts sociales de 1000 euros chacune.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à deux mille euros (2 000 euros).
Il est divisé en 2 parts de 1000 euros chacune.

La Gérance,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto Vecchio du 14/12/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : AZUR PRIVILEGES

Siège social : U Benista, Avenue Georges Pompidou 20137 PORTO VECCHIO

Objet social : Location de bateau à moteur

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10.000 euros

Gérance : Monsieur Guillaume MARCELLESI, demeurant Résidence A Murella N°20, 20137 PORTO VECCHIO,

Immatriculation de la Société : Au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

La Gérance,

**INFORMATEUR CORSE
TEL : 04 95 32 04 40**

COMMUNE DE COZZANO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Identification du maître d'ouvrage et retrait du dossier :

COMMUNE DE COZZANO
Mairie
20148 COZZANO
Tel : 04.95.24.40.38
Fax : 04.95.24.45.64

2. Procédure de passation :

Marché passé selon la procédure adaptée (article 28 du C.M.P).

3. Objet de la consultation :

Travaux de création de la piste forestière de Castellare (4.2 km)

4. Mode d'obtention du dossier :

Le dossier de consultation des entreprises est à retirer auprès de la mairie.

5. Date limite de remise des offres :

Les offres devront être remises à l'adresse indiquée ci-dessus contre récépissé avant le 18 janvier 2010 à 12 heures ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes dates et heure limites.

6. Critères de sélection des offres :

L'offre recherchée est l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants et avec la pondération suivante :

- Valeur technique : 40 %
- Prix : 30 %
- Délais : 30 %

Une visite de terrain est obligatoire avant le dépôt des offres

7. Renseignements techniques complémentaires :

Office National des Forêts
US Infrastructures
Résidence « A Pietrina »
Avenue de la Grande Armée
20090 AJACCIO
Tel : 04.95.23.78.20
Fax : 04.95.20.81.15

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 17 Décembre 2009.

Le Maire :
JJ.CICCOLINI.

COMMUNE DE GUAGNO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Identification du maître d'ouvrage :

COMMUNE DE GUAGNO
Mairie
20160 Guagno
Tél/Fax : 04 95 28 31 24

2. Procédure de passation :

Marché passé selon la procédure adaptée (article 28 I et II du C.M.P).

3. Objet de la consultation :

Travaux de réfection et création de pistes en forêt communale de Guagno

4. Mode d'obtention du dossier :

Le dossier de consultation est à retirer à la Mairie de Guagno

5. Date limite de remise des offres :

Les offres devront être remises à l'adresse indiquée ci-dessus contre récépissé avant le 18 janvier 2010 à 12 heures

6. Critères de sélection des offres :

- Valeur technique : 40 %
- Prix : 30 %
- Délais : 30 %

7. Retrait des dossiers :

Commune de GUAGNO
Mairie
20160 Guagno
Tél : 04 95 28 31 24

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 17 Décembre 2009.

Notre Site Internet :

www.corse-information.info

Email : al@informateurcorse.com

Office Notarial de Maître Jacques BRONZINI de CARAFFA

Notaire associé à Bastia (20200)
1, rue Luiggi Giafferi

DONATION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Jacques Bronzini de Caraffa, notaire associé à Bastia, le 11 décembre 2009, déposé aux fins d'enregistrement à la recette divisionnaire de Bastia, le 15 décembre 2009, bordereau n°2009/1332, case 1, Monsieur Jean Marie Ferretti, retraité, demeurant à Biguglia (20620), Hôtel Pineto, a fait donation entre vifs en avancement de part successorale à Monsieur Antoine Joseph Dominique Ferretti, gérant de société, demeurant à Biguglia (20620), Hôtel "Pineto", d'un fonds de commerce de "restaurant, débit de boissons", connu sous le nom de "PINETO", sis et exploité à Biguglia (20260), Lieu-dit "Pineto".

Estimé à la valeur de Cent cinquante mille euros (150.000 euros).

Entrée en jouissance : Le 11 décembre 2009, par la perception des loyers, ledit fonds faisant l'objet d'une location-gérance.

Les oppositions, seront reçues en l'Office Notarial de Maître Jacques Bronzini de Caraffa, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au BODACC.

Pour insertion,
Maître Jacques Bronzini de Caraffa.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Mezzavia (Corse) du 15 décembre 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : J. DECO

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Siège social : RN 193 - Baléone - 20167 Mezzavia

Objet social : Vente et diffusion de matériel et objets liés à l'aménagement de la maison, prestations de conseils et formations

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 8000 euros

Gérance : Madame Leandri née Paoli Juliette, demeurant, 3, Allée de la Plage, Les Hauts de la Résidence du Golfe, 20166 Porticcio

Immatriculation de la Société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

La Gérance,

AGENCE DE FORMATION A LA SECURITE INCENDIE ET SURETE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 10.000 euros

Siège : Zone Aéroport de Bastia-Poretta

20290 Borgo (Haute-Corse)

RCS Bastia : B 501 165 757

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15.11.2009, M. Louis Pozzo di Borgo, demeurant Village de Furiani, 20600 Furiani, a été nommé gérant à compter du 15.11.2009.

M. Jean-François Gaspari, demeurant gérant associé.

L'article 15 des statuts a été modifié en conséquence.

RCS : Bastia

Pour avis,

76

Ojfi-alister

Société d'Avocats
128, rue de Créqui
69006 Lyon

AVIS DE LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte SSP en date à Ajaccio du 15 décembre 2009, la Société AJACCIEUNE DES GRANDS MAGASINS, S.A.G.M. Société Anonyme au capital de 1.023.000 euros, ayant son siège social à Ajaccio (20000), Cours Prince Impérial, Résidence du Prince Impérial, immatriculée sous le N°315 908 988 RCS Ajaccio, a donné en location-gérance à la Société CORSAIRE SAS, Société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros, ayant son siège social à Ajaccio (20000), Cours Prince Impérial, Résidence du Prince Impérial, en cours d'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Un fonds de commerce d'alimentation générale du type hypermarché sis et exploité à Ajaccio (20000), Cours Prince Impérial, Résidence du Prince Impérial, immatriculé sous le n° 315 908 988 RCS Ajaccio, pour une durée d'une année à compter du 1er janvier 2010. En vertu de ce contrat la Société CORSAIRE SAS exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le loueur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le locataire-gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire-gérant.

Pour avis,

86

CONSEIL TECHNIQUE ET METHODE

SARL en liquidation
Au capital de 500 euros
Siège social : Z.I. de Murtone
20137 PORTO VECCHIO
RCS AJACCIO 480 879 030

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2008, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2008 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Fabrice LANDI, demeurant Chemin du Massone, 20137 PORTO VECCHIO, ancien gérant de la Société, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Z.I. de Murtone 20137 PORTO VECCHIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

75

Ojfi-alister

Société d'Avocats
128, rue de Créqui
69006 Lyon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Ajaccio du 15 décembre 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : CORSAIRE SAS

Forme : Société par actions simplifiée
Siège : Cours Prince Impérial, Résidence Prince Impérial, 20000 Ajaccio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital social : 50.000 euros

Objet : Exploitation de tous magasins de grandes surfaces tels qu'hypermarchés ou supermarchés

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre

Président : Monsieur Jean-Claude Torre, Les Jardins de Porticcio, 20166 Porticcio

Commissaires aux comptes :

Titulaire : Monsieur Dominique Peretti, Résidence Prince Impérial, 8, rue François Pietri, 20000 Ajaccio ;

Suppléant : La SCP de Commissaires aux comptes M. Bacci - JM. Miniconi - S. Rossi - Immeuble Ivoire, Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio

Immatriculation : Au RCS Ajaccio

Pour avis, le Président.

83

ALTIDIS

SARL au capital de 50000 euros
Siège social : ALBITRI PORTIGLILO,
20138 COTI CHIAVARI
440482651 R.C.S. AJACCIO

L'AGE du 20/11/2009 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 20/11/2009, nommé en qualité de liquidateur M ROUSSEL MICHEL, demeurant 8 RUE D ANNEL, 60280 CLAIROIX, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Modification au RCS de AJACCIO

73

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SARL "TENDANCE PISCINES" sous le sigle "TP" au capital de 5000 euros.
Siège social : immeuble Sampiero 20240 SOLARO. **Objet** : construction, rénovation et entretien de piscines.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia. **Gérant** : Mr Anthony Labrousse **co-gérant** : Yann Labrousse demeurant immeuble Sampiero 20240 SOLARO nommé pour une durée indéterminée.
RCS : Bastia

88

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à Ajaccio du 01/12/2009,
- Monsieur François RAMIREZ, né le 07 décembre 1969 à BASTIA (2B), de nationalité espagnole, demeurant Rue des Glycines, Immeuble Marco Polo A, Parc Sainte Lucie 20090 AJACCIO, marié sous le régime de la communauté légale en date du 06/08/1994 à AJACCIO (2A) avec Mme Nathalie GIOVANNONI,
A VENDU A :

- La Société "RAMIREZ SOLS ET CARRELAGES", Sigle "R.S.C.", SARL au capital de 2.000 euros, dont le siège social est Rue des Glycines, Immeuble Marco Polo A, Parc Sainte Lucie 20090 AJACCIO, société en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio, représentée par son gérant Mr François RAMIREZ, Un fonds de commerce de "Travaux de revêtement des sols et murs", sis Rue des Glycines, Immeuble Marco Polo A, Parc Sainte-Lucie 20090 AJACCIO. Moyennant un prix de Dix Mille (10.000) euros.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er décembre 2009.

Les oppositions éventuelles seront adressées, au Cabinet Comptable « C2C CORSE », maison près de l'Aqueduc 20167 MEZZAVIA (Commune d'Ajaccio).

Pour insertion,

85

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 01/12/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée,

Dénomination sociale : RAMIREZ SOLS ET CARRELAGES,

Sigle : R.S.C.

Siège social : Rue des Glycines, Immeuble Marco Polo A, Parc Sainte Lucie 20090 AJACCIO,

Objet social : Travaux de revêtement des sols et des murs,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 2 000 euros,

Gérance : Mr François RAMIREZ, demeurant Rue des Glycines, Immeuble Marco Polo A Parc Sainte Lucie 20090 AJACCIO.

Immatriculation de la Société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

80

MODELEC

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 12.000,00 euros
Porté à 22.080,00 euros
Siège : 21, Bis Impasse des Terrasses
20200 Bastia
508 728 524 RCS Bastia

L'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 01/12/2009, a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 10.080,00 euros, par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Article 7 - Capital social :

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à douze mille euros (12.000,00 euros)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à vingt deux mille quatre vingt euros (22.080.00 euros).

La Gérance,

87

CONSEIL TECHNIQUE ET METHODE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 500 euros
Siège : Z.I. de Murtone,
20137 PORTO VECCHIO
480879030 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2008, l'associé(e) unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

31

SASA. LUCIANI

Société par actions simplifiée
Au capital de 440.000 euros
Siège : Route de Mezzavia - 20000 Ajaccio
RCS Ajaccio : B 311 975 163

RECTIFICATIF

(Parution N°6292 Journal du 04/12/2009)

Aux termes d'une décision collective du Comité de Surveillance en date du 26 octobre 2009, M. Marc Antoine Prunier, demeurant, 113, Cours Napoléon, à Ajaccio, a été nommé Président de la Société à compter de ce jour, en remplacement de M. Siméon Albertini, Président démissionnaire.

Pour avis,

Notre Site Internet : www.corse-information.info

CREATEURS D'ENTREPRISE

ABONNEZ-VOUS VOUS SEREZ MIEUX INFORMÉS

6 MOIS = 32 EUROS

1 AN = 42 EUROS

PIANOTTOLI-CALDARELLO :**Déclaration pour implantation**

Le maire du village vous informe qu'en raison des nouvelles dispositions législatives et réglementaires, il est imposé un permis de construire pour toute implantation de mobile home, de chalet ou de toute construction quelle que soit sa surface, destinée à l'habitation résidentielle, exception faite des baraques de chantier. Il en résulte que les pétitionnaires devront déposer une demande correspondante en mairie et en attendant la décision. Toute implantation non autorisée fera systématiquement l'objet d'une demande d'enlèvement assortie d'une saisine du procureur de la république pour infraction à la législation sur l'urbanisme. Un avis sera distribué par voie postale afin que nul n'en ignore les termes précis.

**LECCI : Fermeture de la poste de Saint-Cyprien**

La municipalité de Lecci vous informe que l'agence postale de Saint-Cyprien va fermer ses portes à partir du mardi 29 décembre à midi. La date de réouverture du service sera fixée au mois d'avril 2010.

**Et Goûter et marché de Noël**

L'enfance de l'art propose le samedi 19 décembre de 14 heures 30 à 17 heures 30 un Noël pour tous à la salle des sports de Lecci. Un goûter sera offert, suivi d'un marché de Noël avec des jouets neufs et en excellent état à 2, 3, et 5 euros, des livres et des vêtements à 1 et 2 euros. Des chants et danses, flash'mob, tombola et surprises composeront le programme de l'après-midi. Informations auprès de Claire Beretti au 06 10 20 96 66.

PRUNELLI-DI-FIUM'ORBU : Musique de rue

Un atelier qui aura pour thème la musique de rue est proposé aux instrumentalistes à vent et aux percussionnistes. Les inscriptions sont en cours pour ce stage qui débutera le 15 janvier 2010 de 17 heures 30 à 19 heures à l'école de musique Anima. Renseignements et inscriptions au centre culturel Anima, Casamuzzone 20243, Prunelli di Fium'Orbu. Tel : 04 95 56 26 67.



Mail : anima@orange.fr; site : <http://www.centreculturelanima.fr>

NOTA : Avis aux électeurs du village

Le service des élections informe les administrés domiciliés sur le hameau de Nota, Nota haut, Nota bas, Route de Nota qu'ils sont désormais inscrits au bureau numéro 7 situé au collège de Porto-Vecchio 2 d'Agnarella. Vous pouvez vous renseigner auprès du service des élections dont le bureau est ouvert de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Tel : 04 95 70 95 36.

**AGHIONE : expositions de crèches**

L'association DA... DI... FA... propose jusqu'au 23 décembre une exposition de crèches, place du Casone. Une soixantaine de crèches originales seront proposées, venant toutes du commerce équitable et en provenance de nombreux pays du monde comme Haiti, Madagascar, Kenya, ou Pérou. Les visites se déroulent tous les mercredis, vendredis et samedis de 15 heures à 17 heures. Il sera également proposé un stand de Noël équitable, composé de jouets, crèches, bijoux, papeterie, batiks au bénéfice de la bibliothèque. L'entrée est libre et gratuite.

**PISCIATELLA : Exposition**

L'animateur de l'atelier de peinture de Cauro, Alain Llorca vous fait découvrir ses œuvres au Clos Capitoro à Pisciatella jusqu'au 18 janvier de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures. Contact : 06 81 21 41 05.

**PIETROSELLA : Exposition de peinture**

L'atelier de peinture de l'association socio-culturelle de Porticcio et les

élèves de Nita Bertaudière mettent en place une exposition de leurs travaux à la

mairie de Pietrosella du 18 décembre au 7 janvier 2010. Le vernissage de l'exposition «Pablo, Vincent, Paul et ... les autres» s'est déroulé le jeudi 17 décembre à 18 heures à la mairie de Pietrosella. Vous pouvez la découvrir du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures. Ouverture exceptionnelle les samedis 19 et dimanche 20 de 10 heures à 12 heures.

Renseignements : 04 95 53 50 50.

**PORTICCIO : Marché de Noël**

Le marché de Noël de Porticcio sera ouvert sur les marines, à côté du Colisée du vendredi 11 au mercredi 23 décembre.

Découvrez le charme des marchés artisanaux et commerciaux à travers la Corse et dénichiez le cadeau idéal qui manque encore dans la hotte du Père Noël. Pour obtenir plus d'informations, merci de contacter M. Bradai au 06 24 10 32 08.

**POGGIALE :****Sortie avec I Pughjalesi**

Le dimanche 20 décembre, l'association I Pughjalesi met en place une sortie sur le site de Prumitei, arts du feu (coutellerie, céramique, verre soufflé) sur le site de Francardo. Pour tous renseignements et inscriptions, appelez le 06 85 53 61 67.

MONNACCIA D'AULLÈNE :**Horaires de la Poste**

Le maire ainsi que la direction des postes informent la population de Monaccia d'Aullène des nouveaux horaires de la poste, décidés en concertation avec les administrés. La poste sera ouverte du lundi au samedi de 8 heures 15 à 11 heures 30.

**SOTTA : Fermeture de la mairie**

Les bureaux de la mairie de Sotta seront fermés en raison des fêtes les jeudis 24 et jeudi 31 décembre 2009. Une permanence pour les inscriptions sur la liste électorale de la commune se tiendra le dernier jour de l'année de 8 heures à 10 heures dans les locaux de la mairie.



Des performances très relevées

SALLE DU FANGO À BASTIA

De magnifiques performances ont eu lieu ce dernier week-end à la salle du Fango à Bastia. Un très grand nombre de jeunes gymnases (Poussins-Poussines) du club Espoir Bastia ont passé avec succès et un talent certain les dix ateliers au programme pour décrocher la note minimum de 35 points.

Cela leur permettra de se retrouver le 14 Février 2010 pour l'épreuve départementale avec leurs homologues de l'Île Rousse, de Lucciana, de la Plaine Orientale et de Corte.

Cette superbe journée a également permis de voir à l'œuvre l'ensemble des licenciés du club, de la section Baby-gym aux gymnastes plus confirmés. Une journée grandiose qui a séduit le public venu nombreux encourager tous ces gymnastes très appliqués et qui permettent de former de belles espérances.



Les Résultats

FILLES NÉES EN 2003

1. N. Barratier (47 points), 2. K. Dingalexandra (46), 3. M. Ricci (45,5), 4. O. Vancheri (45), 5. M. Negroni (44), 6. E. Casanova (42,5), 7. M. Crozat (38,5), 8. A. Matingou (38), 9. E. Nicollet (37,5), 10. M. Alix, P. Mattei et J. Gayet (35).

FILLES NÉES EN 2002

1. M. Perna (47 points) 2. A. Millet et L. Rosselini (44), 4. M. Trani (42,5), 5. M. Girard (35,5).

FILLES NÉES EN 2001

1. T. Allegre (46 points), 2. P. Cecchi (44), 3. L. Léonardi (43,5), 4. M. Orsoni (38), 5. L. Murgi (38), 6. N. Bouzahri (36,5), 7. A. Luciani (36,5), 8. L. Degentili (35,5), 9. J. Rey (35).

GARÇONS

1. M. Langianni, G. Langianni et M. Vincensini (45,5 points), 4. A. Bandini (44), 5. N. Langilanni (40), 6. R. Cacciaguerra (38), 7. M. Bakkoul (35).



L'Athlétic Jeunes Ajaccio est né...

Une quarantaine de personnes s'étaient donné rendez-vous au **CREPS**, à **Ajaccio**, pour participer au lancement d'une nouvelle structure d'athlétisme «affinitaire» qui œuvrera en **Ajaccio** aux côtés et parallèlement à l'**Athlétic Jeunes Bastia**, en complément des clubs existants dans la cité ajaccienne, comme cela a été clairement expliqué et défini par les divers intervenants.

En présence des athlètes ajacciens, licenciés à l'**A.J.Bastia**, **Pierre Bartoli** a tenu à préciser le sens et la nature des actions sportives à conduire et l'état d'esprit dans lequel l'**A.J.Ajaccio** devait se développer, comme premier maillon d'une chaîne dont l'objectif final est de rassembler l'ensemble des forces œuvrant au cœur de la masse et de la proximité dans les quartiers des villes et les zones rurales, pour contribuer fortement à y faire émerger l'élite de demain au sein du **Centre de Formation** qui devrait pouvoir ouvrir ses portes, en septembre 2010, base fondamentale de la mise en place d'une section professionnelle.

L'aventure initiée avec **Mourad Amdouni** doit s'ancrer au cœur de ce Projet que l'**Athlétic Jeunes Bastia** porte avec audace, courage et une grande foi en ses capacités à soulever la montagne se dressant sur cette voie où sont invités à s'engager toutes celles et tous ceux – déjà nombreux – à croire que l'impossible est le domaine des adeptes du «y a qu'à» ou du «y a rien à faire!».

En **Ajaccio**, ce samedi 18 décembre 2009, un souffle d'espoir a été ressenti par l'assistance. Depuis le **Centre Régional du Sport**, une espérance nouvelle s'est levée pour une autre démarche s'offrant aux jeunes athlètes insulaires, conscients de la volonté de leurs dirigeants à retrousser leurs manches et à faire fonctionner «leurs méninges» pour concrétiser toutes les potentialités au bénéfice de la **Corse**, aussi.

Ce premier rassemblement a été l'occasion de présenter ces perspectives tout en visant à organiser le nouveau club pour qu'il puisse remplir sa mission dans les meilleures conditions.

A souligner : la présence appréciée de **M. Krimau El Majouti**, C.T.S de la **Ligue Corse d'Athlétisme**.

L'**Athlétic Jeunes Ajaccio** a fixé son siège social au «**BAR LE MYLISSE**», Immeuble **Les Romarins**, à **Castel-Vecchio, Ajaccio**. Tél : 06 64 83 34 39.

MM. **Paul Aurelli**, **Marius Micheletti**, **Dominique Cristiani**, Mlle **Anne-Marie Cheymol**, **Fatima Hida**, en sont les premiers membres fondateurs, avec **Fred Lurie**, **Mikaël Gregoire**, **Adil Hachach**, **Michel Claveau**, **Jean-Pierre Scipilitti**, **Halin Aoutilaft**, **Malik Tallouj**... D'autres membres viendront s'agréger à l'équipe de départ.



Une première photo de famille



Bernard Emmanuelli, Vice-Président de l'A.J.Bastia et Dominique Cristiani, ancien dirigeant de l'A.S.A entourent Pierre Bartoli...



Paul Borelli, ancien Conseiller Général d'Ajaccio, une visite qui a fait plaisir...



Déjà beaucoup de jeunes



L'encadrement technique mis en place sera complété dans les jours, à venir

Frédéric Lurie assure l'administration générale et la coordination de l'**Ecole d'Athlétisme** avec **Adil Hachach**, alors que **Mikaël Gregoire** prend en charge l'entraînement des athlètes sur piste, et, **Michel Claveau** et **Jean-Pierre Scipilitti** avec **Mohamed Stitou**, en qualité de conseiller technique, assument la charge de coordination du travail au sein du groupe pratiquant de préférence dans le hors-stade. **Nouredine Bouziane**, assurera, quant à lui, la responsabilité du secteur loisirs.

La séance, à 14 h 00, s'est déroulée en présence de nombreuses personnalités du monde associatif comme **M. Mezghati Miloud**, Président des **Marocains de Corse-du-Sud**, **Brahim Ahabachi**, Président de l'**Amicale Corse Magrheb pour la Diversité et Echanges dans la Méditerranée (A.C.M.D.E.M)**, **M. Mounaïm** de l'**Association Sportive et Culturelle des Musulmans de Corse**, **Mme Josephine Moreno**, représentante du **GFCOA-UFOLEP**, **M. Mohamed Lagrimi**... **M. Paul Borelli**, présent au **Creps** dans le cadre de ses activités, avait tenu à venir saluer ses amis sportifs, le Président de l'**A.J.B**, et la nouvelle structure, l'**A.J.Ajaccio**.

Un goûter aux saveurs exotiques a ensuite réuni autour d'un thé à la menthe des plus exquis l'ensemble des participants.

Bon vent à l'**A.J.Ajaccio** !

BELIER (21 mars au 19 avril).

Chiffre : 5. **Cœur** : Ne changez pas tout d'un seul coup dans votre vie. Certains changements ont besoin qu'on leur laisse du temps. **Affaires** : Vous pensez avoir commis une erreur. En fait, ce n'est pas vous, et vous allez en prendre conscience. **Santé** : Tout va très bien.

TAUREAU (20 avril au 20 mai).

Chiffre : 9. **Cœur** : Vous vous laissez un peu endormir par la monotonie. Recherchez avec votre partenaire ce qui changerait un peu votre rythme de vie. **Affaires** : Certains problèmes de dialogue. Les informations importantes ne passent pas bien. **Santé** : Des douleurs au dos.

GEMEAUX (21 mai au 20 juin).

Chiffre : 1. **Cœur** : Des souvenirs vous hantent sans arrêt. Il faudrait retrouver la personne pour vous rendre compte que c'est bien fini. **Affaires** : Ne prenez pas de risques avec votre argent. La période n'est pas propice aux placements. **Santé** : Couvrez-vous la gorge.

CANCER (21 juin au 22 juillet).

Chiffre : 4. **Cœur** : Vous retrouvez une personne qui a beaucoup compté pour vous. Un moment agréable à évoquer des souvenirs communs. **Affaires** : Les réunions se succèdent à un rythme important. Il faut aussi consacrer du temps à mettre en pratique. **Santé** : La forme !

LION (23 juillet au 22 août).

Chiffre : 3. **Cœur** : Vous ne semblez pas vraiment prêt à vivre avec quelqu'un. Vous préférez vous contenter de brèves histoires sans lendemain. **Affaires** : Vous devrez faire preuve d'un peu d'imagination. Certaines solutions sont inattendues. **Santé** : Jambes lourdes.

VIERGE (23 août au 22 septembre).

Chiffre : 7. **Cœur** : Ne rejetez pas toujours la faute sur votre partenaire. Il serait bon de réfléchir un peu sur votre manière d'agir. **Affaires** : Vous faites une proposition qui ne remporte pas l'unanimité. Essayez de ne pas vous formaliser. **Santé** : Moral un peu bas.

BALANCE (23 septembre au 22 octobre).

Chiffre : 6. **Cœur** : Certains affirment que vous préférez la solitude. Etes-vous certain que ce soit vraiment un choix personnel ? **Affaires** : Rien de bien particulier ces temps-ci. Vous répondez aux questions qu'on vous pose, sans chercher plus. **Santé** : Moyenne.

SCORPION (23 octobre au 21 novembre).

Chiffre : 9. **Cœur** : La jalousie est votre pire ennemie. Vous vous mettez dans des états qui mettent votre couple en péril. **Affaires** : Une relation un peu difficile au sein de votre service. Un peu de dialogue pourrait dénouer la situation. **Santé** : Tout va bien.

SAGITTAIRE (22 novembre au 21 décembre).

Chiffre : 1. **Cœur** : Vous traînez sans savoir que faire. Les souvenirs remplissent votre tête, il faudrait penser à l'avenir. **Affaires** : Vous débutez dans une nouvelle fonction. Un peu de temps d'adaptation va vous être nécessaire. **Santé** : Couvrez-vous.

CAPRICORNE (22 décembre au 20 janvier).

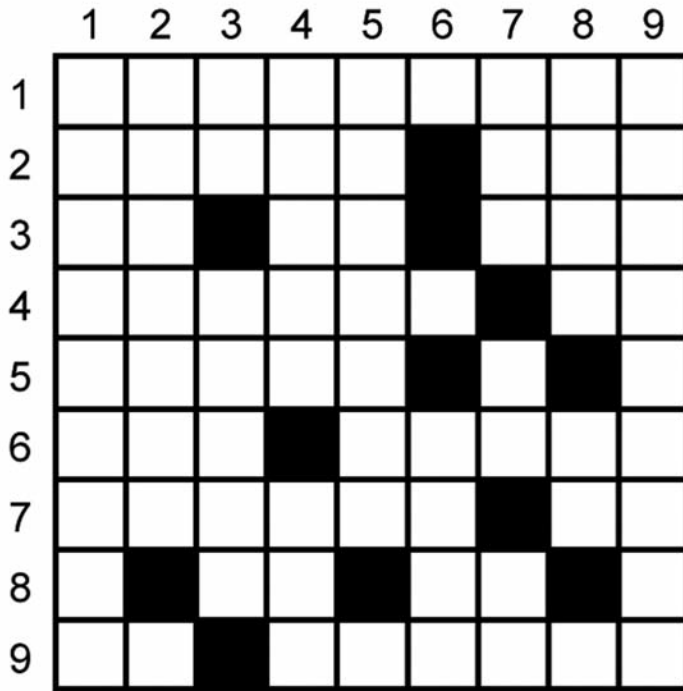
Chiffre : 7. **Cœur** : Vous vivez une situation sentimentale particulièrement agréable. Votre couple est équilibré et répond à vos attentes. **Affaires** : Beaucoup de travail en peu de temps. A vous d'organiser votre horaire au mieux. **Santé** : Une fatigue importante.

VERSEAU (21 janvier au 19 février).

Chiffre : 0. **Cœur** : Vous êtes sans nouvelle d'une personne qui vous est chère. Faites des démarches pour essayer de la retrouver. **Affaires** : Certains collègues font preuve d'arrogance. Il serait temps de mettre les choses au point avec eux. **Santé** : Buvez plus d'eau.

POISSONS (20 février au 20 mars).

Chiffre : 5. **Cœur** : Vous avez un certain succès auprès du sexe opposé. Ne vous laissez quand même pas monter la tête, restez simple. **Affaires** : Vous vous sentez de mieux en mieux dans votre service. L'atmosphère qui y règne est vraiment agréable. **Santé** : Faites du sport.

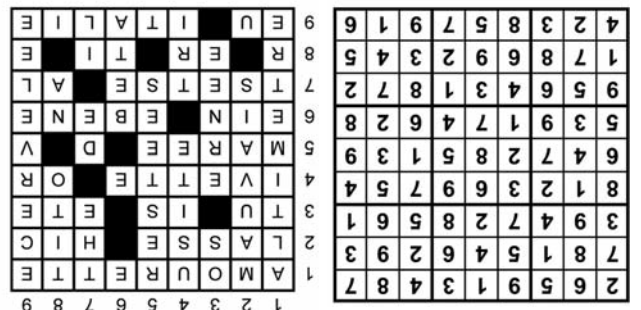
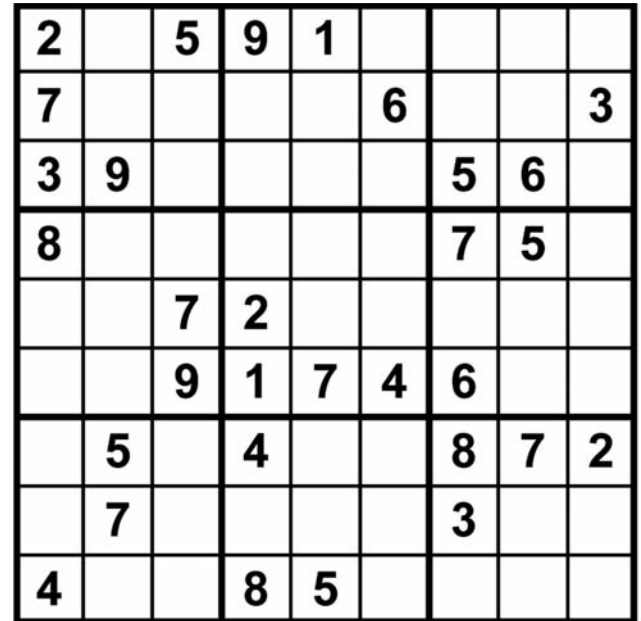


Horizontalement

1. Flirt.
2. Fatiguée. – Problème.
3. Familier. – Fin de participe. – Beaux mois.
4. Plante aromatique et médicinale. – Dorure.
5. Observée à la côte.
6. Un allemand. – Bois très noir.
7. Méchante mouche. – Aluminium.
8. Erbium. – Titane.
9. Trompé. – Pays d'Europe.

Verticalement

1. Instrument important pour le pilote d'avion.
2. Méchant.
3. Reliefs. – Sous-affluent de la Loire.
4. Utilisé. – Classement.
5. Demeurées.
6. Grecque.
7. Se boit à 17 heures. – Protège le doigt. – Pronom.
8. Homme d'état yougoslave. – Mot d'enfant.
9. Toujours dans la Lune.



I Muvrini au studio Alma

Une journée particulière pour les collégiens de Porticcio

Les collégiens de Porticcio sont des élèves heureux ! Et leur bonheur rime avec culture et identité puisque telle était la trame de leur déplacement en Tavagna, dans le village perché de Tagliu Isulacciu où le groupe I Muvrini a niché son studio d'enregistrement, Alma.

Nous y voilà. Tout le monde descend. Au programme, une journée d'immersion dans le monde professionnel de la chanson, avec visite guidée par **Jean-François et Alain Bernardini**, artistes confirmés et parfaits pédagogues à leurs heures. Cet échange s'inscrit dans la continuité de la visite au mois de mai dernier des **Muvrini** au **collège de Porticcio**, dans le cadre d'une intervention de **Jean-François Bernardini** sur l'ouverture de la **Corse** au monde. Une rencontre qui a visiblement créé des liens forts entre les collégiens et les chanteurs, d'où l'importance de ce rendez-vous, programmé au cœur de la «**Festa di nazione**» à laquelle le **collège de Porticcio** est très fidèle. Les élèves corsophones de 3^e étaient accompagnés de leur professeur de langue et culture corse, **Anna-Maria Battistelli**, de **Bruno Vittori**, professeur d'anglais et de **Marcange Muselli**, professeur de mathématiques, qui étaient du voyage «**tavanincu**». Outre le bonheur – et le privilège – de passer une journée avec **I Muvrini**, ils ont été initiés aux techniques d'un studio d'enregistrement haut de gamme, avec la participation de toute l'équipe technique. **Jean-François Bernardini** a pris de son temps pour que les collégiens s'essaient à des prises de son, dans les vraies conditions d'environnement. Un moment fort pour le leader du groupe : «*C'est la langue qui nous rassemble et qui se fait lien par cet échange pédagogique. J'ai été frappé par la qualité d'attention de ces jeunes garçons et filles qui découvrent cet univers professionnel de la chanson dans ce qu'il a de plus secret. Nous avons tous besoin*



Les collégiens et leurs professeurs entourent Jean-François et Alain Bernardini et l'équipe technique du studio Alma

de moments comme celui-ci et de la richesse humainement parlant qu'ils procurent».

D'ailleurs, pour immortaliser leur passage à **Tagliu Isulacciu**, les collégiens ont baptisé de leurs prénoms les oliviers plantés en amont du studio. Un autre moment fort d'une journée riche en émotions et faite de joie... **Gioia**, tel sera d'ailleurs le titre du prochain album des **Muvrini**, actuellement en préparation.

PROGRAMME DE TÉLÉ PAESE

LUNDI 21 DÉCEMBRE

07h00 : Matinée enfant - programme destiné aux enfants inédit
 12h30 : Casserole - programme cuisine inédit
 16h30 : Court Métrage + Documentaire - Rediffusion
 19h30 : Nutiziale - Journal d'information présenté par **Dominique Moret**
 19h45 : TéléDilon - Programme court inédit
 19h50 : Associ rediffusion - Le magazine des associations présenté par **Danielle Farsetti**
 20h25 : Documentaire - "Avignon et ses affiches", rediffusion du documentaire de 504 production
 21h40 : Conférence - **Thierry Salomon** parle de l'environnement au **Festiventu 2009**.

MARDI 22 DÉCEMBRE

07h00 : Nutiziale rediffusion - Journal d'information présenté par **Dominique Moret**
 07h15 : Matinée enfant - programme destiné aux enfants inédit
 12h30 : Nutiziale rediffusion - Journal d'information présenté par **Dominique Moret**
 12h45 : Casserole - programme cuisine inédit
 12h50 : L'affare so in francèse rediffusion - Magazine de Société
 19h30 : Nutiziale - Journal d'information présenté par **Dominique Moret**
 19h45 : TéléDilon - Programme court inédit
 19h50 : Documentaire - "Du rififi au RCT", rediffusion du documentaire de 504 production

MERCREDI 16 DÉCEMBRE

07h00 : Nutiziale rediffusion - Journal d'information présenté par **Dominique Moret**
 07h15 : Matinée enfant - programme destiné aux enfants inédit
 08h30 : L'interview musicale - inédit
 12h30 : Nutiziale rediffusion - Journal d'information présenté par **Dominique Moret**
 12h45 : Casserole - programme cuisine inédit
 13h00 : L'interview cinéma - inédit
 13h15 : Documentaire sur les jeux vidéos.
 19h30 : Nutiziale - Journal d'information présenté par **Dominique Moret**

19h45 : TéléDilon - Programme court inédit
 19h50 : L'affare so in francèse rediffusion
 20h30 : Café littéraire rediffusion



JEUDI 17 DÉCEMBRE

07h00 : Nutiziale rediffusion - Journal d'information présenté par **Dominique Moret**
 07h15 : Matinée enfant - programme destinée aux enfants inédit
 12h30 : Nutiziale rediffusion - Journal d'information présenté par **Dominique Moret**
 12h45 : Casserole - programme cuisine inédit
 12h50 : Associ rediffusion - Le magazine des associations présenté par **Danielle Farsetti**
 12h50 : Documentaire, "Fête de la science"
 19h30 : Nutiziale - Journal d'information présenté par **Dominique Moret**
 19h45 : TéléDilon - Programme court inédit
 20h00 : Associ rediffusion - Le magazine des associations présenté par **Danielle Farsetti**
 20h45 : Choralisula - Chants de diverses chorales corses.

VENDREDI 18 DÉCEMBRE

07h00 : Nutiziale rediffusion - Journal d'information présenté par **Dominique Moret**
 07h15 : Matinée enfant - programme destiné aux enfants inédit
 07h50 : Que de l'humour - Emission comique inédit
 12h30 : Nutiziale rediffusion - Journal d'information présenté par **Dominique Moret**
 12h45 : Casserole - programme cuisine inédit
 19h30 : Nutiziale - Journal d'information présenté par **Dominique Moret**
 19h45 : TéléDilon - Programme court inédit
 19h50 : Corsicartisti Rock - Concert Rock

Les programmes du week end sont des rediffusions des émissions de la semaine.

A Settimana

52^{ème} semaine de l'année

du 18 au 24 décembre 2009

Les fêtes : le 18, Gatien - le 19, Urbain - le 20, Théophile - le 21, Pierre - le 22, Françoise-Xavière, Xavière - le 23, Armand - le 24, Adèle.

52^{esima} settimana di l'annu

da u 18 a u 24 dicembre

E feste : u 18, Grazianu. Ludovicu - u 19, Dariu, Urbanu - u 20, I Patriarca - u 21, Petru Canisiu - u 22, Saveria - u 23, Vittoria - u 24, Delfinu.

L'info insolite

Privés de Père Noël

Les petits Américains n'ont pas eu droit cette année à une réponse personnelle du **Père Noël**. La poste américaine ayant décidé de ne plus faire suivre leur courrier vers le **pôle Nord**. La cause : un des bénévoles chargés de cette opération figure sur une liste de délinquants sexuels !

Qualité de vie

Une étude de la banque britannique **HSBC** révèle que la **France** est considérée par les expatriés comme un pays d'installation offrant une très bonne qualité de vie, voire la meilleure en **Europe**. Notre pays se classe au 7^e rang, devant les **Etats-Unis** et l'**Espagne**. Le **Canada** arrive en tête de ce classement.

Ecologie

Les entreprises de nombreux pays accordent de plus en plus d'importance à l'écologie et cherchent des solutions afin de réduire la pollution. Ainsi l'entreprise **Google** a-t-elle loué à un éleveur 200 chèvres pour éliminer les herbes en broussailles qui envahissent le terrain entourant le siège de la firme écossaise, plutôt que d'utiliser des tondeuses à gazon à essence.

Espérance de vie... 150 ans !

Au 20^e siècle, l'humanité a gagné 30 ans d'espérance de vie. Le nombre de centenaires s'élèverait actuellement à 500.000 dans le monde, mais il pourrait quintupler au cours des 40 prochaines années. En 1920, les experts affirmaient que l'espérance de vie ne dépasserait pas 64 ans en moyenne, mais dans les années 70, la limite d'âge admise était déjà portée à

120 ans. Actuellement, l'**INED** (Institut français des études démographiques) avance que nous pourrions atteindre 150 ans en 2350, et certains experts évoquent même la possibilité «*théorique*» de vivre jusqu'à 270 ans à cette date !

Le Web a la côte

Au cours des douze derniers mois, six internautes sur dix ont vendu ou acheté au moins un objet à un particulier sur le **Web**. D'autre part, pendant cette même période, 77% des personnes interrogées ont échangé des objets entre particuliers.

L'ACTU DANS LE RETRO

► **Le 19 décembre 2002**, en **France**, le gouvernement adoptait définitivement la loi assouplissant les 35 heures.

► **Le 20 décembre 1992**, à **Londres**, l'un des fils du magnat de la presse **Robert Maxwell**, **Ian Maxwell**, était condamné à payer 500.000 livres de dommages et intérêts aux caisses de retraites pillées par son père avant sa mort.

► **Le 21 décembre 2003**, un quotidien britannique relatait que **Saddam Hussein** aurait été livré aux **Américains** par un chef de tribu irakien, par vengeance, parce que le **Raïs** aurait jadis violé sa fille.

► **Le 22 décembre 1937**, le dessin animé «*Blanche Neige et les sept nains*» sortait dans les salles.

► **Le 23 décembre 2003**, à **Chongqing**, en **Chine**, une explosion sur un gisement de gaz faisait 250 morts.

► **Le 24 décembre 1986**, après 9 jours et 4 minutes de vol sans ravitaillement, l'avion expérimental «*Voyager*» avait réalisé le premier tour du monde sans escale.

VAGABONDAGE

Privilège de l'âge, sans doute, quelquefois le souvenir vous ramène à des «*passages*» de votre jeunesse, voire, de votre adolescence.

Les livres – cette richesse – peuvent aussi étayer telle ou telle situation que vous avez vécue avec des amis quelquefois ponctuée par des éclats de rire.

L'enfance fait que parfois on rit pour des riens sans savoir pourquoi et, en classe, les voisins de banc sont souvent d'irrésistibles complices ...

Elèves des **Lycées de Bastia**, le petit et le grand, adolescents boutonneux d'abord, puis jeunes hommes, je n'oubliera jamais les enseignants, censeur et proviseur, qui ont accompagné mes études.

Mes condisciples n'auront sans doute pas oublié notre prof de maths, **M. Giudicelli**, qui nous abreuvait de «*Vous, à la pot' ! Pas à la pot' de la classe, non, à la pot' du Lycée!*». C'était **Timo-léon**.

Et le prof de physique et chimie, **M. Antonoris**, qui lançait «*Arrivez au bac dans un fauteuil, ? Travaillez !*» avant qu'une grenade (le fruit) ne vienne s'écraser sur le tableau noir éclaboussant sa blouse blanche. Nous étions des «*sgaiuffi*»!

Mais je suis certain que le souvenir le plus vivace est celui de notre prof d'anglais, la belle **Madame Magnaschi**, que nous avions baptisée «*Antinée*».

Nul ne manquait ses cours et, je dois l'avouer, nous étions jaloux avant que la cloche ne sonne l'entrée en classe, de la voir se promener avec tel ou tel professeur ou surveillant général ...

Nous avions 15 – 16 ans et étions amoureux d'elle ...

D'ailleurs, actuellement, lorsque je rencontre un ancien camarade et que je lui parle du Lycée, il me répond : «*T'arricordi d'Antinée? Cum'elle'era Bella !*»

A la fin de ces propos, je pense au vers de **Paul Gérauld** : «*Le Souvenir est un poète n'en fais pas un historien*».

Toussaint Lenziani

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 €

6 MOIS : 32 €

Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle

① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com



PAR MARIUS MURACCIOLI

THÉRÈSE RAQUIN MÉLODRAME DE VAMPIRES

Le roman d'Emile Zola «*Thérèse Raquin*» est devenu un mélodrame de vampires coréen, sous la direction du cinéaste Park Chan-wook ! Son film s'intitule «*Thirst*» et met en scène un prêtre qui, après avoir choisi de devenir cobaye pour trouver un vaccin contre un terrible virus, en est infecté, et meurt cliniquement quelques instants, avant de ressusciter. S'agit-il d'un miracle ? Toujours est-il que la jeune épouse d'un ami s'amourache de lui et il est difficile à notre curé d'être insensible aux charmes de cette créature. Mais un autre appétit s'éveille en lui, celui ...du sang puisqu'il s'est transformé en vampire ! Ne vous interrogez pas, il s'agit bien d'une adaptation de «*Thérèse Raquin*». Ce qui, par la suite, paraît plus évident. Dans le roman de Zola, **Thérèse** mariée à **Camille** qu'elle n'aime pas connaît la volupté avec **Laurent** : «*Elle s'éveillait comme dans un songe, elle naissait à la passion. Elle passait des bras débiles de Camille dans les bras vigoureux de Laurent, et cette approche d'un homme puissant lui donnait une brusque secousse qui la tirait du sommeil de la chair. Tous ses instincts d'une femme nerveuse éclatèrent avec une violence inouïe... Elle s'étalait, elle s'offrait avec une impudeur souveraine. Et, de la tête aux pieds, de longs frissons l'agitaient...* ». Les deux amants sombreront dans une descente aux enfers haletante, convulsive, sauvage...



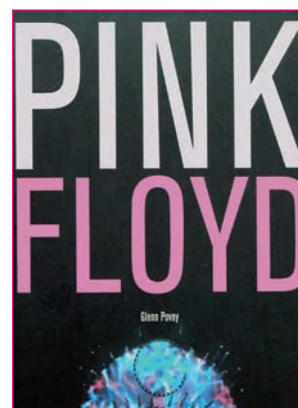
UN INÉDIT DE GAMBOA

Les Editions Métaillé viennent de publier «*Le siège de Bogotà*» un inédit de Santiago Gamboa qui met en présence deux journalistes étrangers qui enquêtent sur une sombre histoire de trafic d'armes entre la guérilla et l'armée, dans Bogotà assiégée depuis des mois. Les ramifications de cette histoire les guideront vers une situation bien compliquée... : «*Les paramilitaires qui se battaient avec les milices civiles contre la guérilla mais aussi contre l'armée nationale s'étaient emparés de l'aéroport El Dorado... On racontait des histoires horribles sur la zone qu'ils contrôlaient : des syndicalistes pendus par la langue aux poteaux télégraphiques, des leaders communaux émasculés, des enseignants de gauche fusillés après des tortures terribles, l'un d'entre eux avait eu le pénis tranché...* ».



Pour les Fans du Pink Floyd

Aux éditions Place des Victoires un très bel ouvrage indispensable à tous les fans du Pink Floyd mais aussi à tous les amateurs de rock et de pop... Son titre : **PINK FLOYD**. Ce livre mêle un récit biographique enlevé avec une chronologie minutieuse, suivie d'une discographie exhaustive. Depuis le «*Swinging London*» de la fin des années 60, jusqu'aux carrières des quatre garçons du groupe, Glenn Povey suit ses héros au pas, concert après concert, disque après disque...



AUTOUR D'UN VIEUX JUKE-BOX À AJACCIO

Eva, Julien et Antoine se rencontrent dans un bar à Ajaccio autour d'un vieux juke-box. Trois êtres égarés qui seront liés à jamais bien que leurs chemins les entraînent vers de lointaines destinations. Extrait du livre d'Arlette Shleifer, «*Errances*», Colonna Edition : «*Les prunelles d'Eva, de Julien et d'Antoine se croisèrent au même instant : la force incontrôlée de quelques secondes qu'il y eut dans leurs yeux les lia à jamais, à leur insu. Ces regards étaient pleins de vie, de force, et de blessures enfouies* ». Leur histoire respective allait se fondre dans l'Histoire... Antoine est doué et cela ne fait aucun doute pour les copains : «*Sa timidité lui permet de botter en touche et son silence impressionne la bande. Il se tait et ses commentaires, lorsqu'on lui demande, sont modérés et peu belliqueux. Antoine est au demeurant un spectateur qui prête son bras mais ne s'implique pas encore dans la politique. Il apprend, il mûrit, il attend* ». Julien s'était retrouvé en Corse par hasard : «*il avait tiré les portes de plusieurs bars perdus, dans les rues sombres et avait connu des petits matins pleins d'alcool au fond de son premier café...* ». Eva avait ce pouvoir sur les hommes qui faisait qu'on ne lui refusait jamais rien ou presque : «*Elle croyait en elle avec un aplomb et avec une confiance sans limite. Son sourire généreux, ses grands yeux clairs et son port altier charmaient tous ceux qui la côtoyaient...* ». Chacun est porté par ce qu'il y a de plus profond et de différent en lui-même, mais c'est ensemble que nous les suivons à travers la Corse, la Chine, Israël, et les Etats-Unis dans ce roman d'aventures qui nous projette dans les premiers balbutiements du nationalisme corse. «*Errances*», d'Arlette Shleifer, Colonna Edition.



corse du sud

Aujourd'hui tout le monde le sait...

Solidarités

Soutien à l'enfant et à la famille
Insertion et action sociale
Aide sociale aux personnes âgées et
aux personnes handicapées

Santé

Prévention sanitaire

Aménagement du Territoire

Routes et ports de commerce
Aide aux associations et aux établissements publics
Aide aux communes et à leurs groupements
Prévention et protection de l'environnement
Transports terrestres de voyageurs

Patrimoine et Culture

Le Conseil général de la Corse du Sud
agit pour vous au quotidien

Hôtel du Département - Palais Lantivy - BP. 414
20183 Ajaccio cedex - 04 95 29 13 00
www.cg-corsedusud.fr